



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

AGRI • NUMÉRO 010 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 18 novembre 2004

—
Président

M. Paul Steckle

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le jeudi 18 novembre 2004

• (1205)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC)): Je constate le quorum; comme il est midi passé, nous allons débiter notre réunion.

Elle a été convoquée pour que nous puissions étudier le Budget principal des dépenses de 2004-2005 concernant le cadre stratégique pour l'agriculture. Je voudrais souhaiter la bienvenue aux fonctionnaires d'Agriculture Canada.

Notre ordre du jour est un peu chamboulé, le ministre ayant été retenu. Il devrait arriver sous peu et, si vous le voulez bien, nous modifierons alors les places des témoins à la table.

Il n'y aura pas d'exposé liminaire, je crois, et nous allons poursuivre l'étude des éléments que vous avez présentés à la dernière séance. Nous allons passer immédiatement aux questions.

Monsieur Anderson, vous avez sept minutes.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Merci, monsieur le président. Je voudrais partager mon temps avec M. Bezan.

J'aimerais commencer par un sujet dont nous avons déjà parlé. Il s'agit du dépôt exigé dans le cadre du PCSRA. Nous en avons déjà parlé. Vous revenez nous voir en disant que vous allez en discuter, notamment lors des rencontres avec les ministres de l'Agriculture. D'après certaines indications, cela risque fort d'arriver trop tard pour le programme de cette année. Y a-t-il eu des progrès dans ce dossier?

Mme Mary Komarynsky (sous-ministre adjointe, Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Comme je l'ai indiqué lors de notre comparution du 4 novembre dernier, lors de leur rencontre à l'Île-du-Prince-Édouard en septembre, les ministres ont demandé aux fonctionnaires d'étudier les différentes formules de dépôt. Ce travail a commencé. Il devrait être terminé d'ici décembre, et il sera alors soumis aux discussions fédérales-provinciales.

Il n'y a pas eu de changements d'orientation depuis notre dernière rencontre.

M. David Anderson: Je ne comprends pas très bien. C'est une question très importante, qui semble s'éterniser. Est-ce qu'on ne pourrait pas la régler très simplement par des contacts avec les provinces, en sollicitant leur appui afin qu'on parvienne à un accord? Je ne pense pas qu'il faille y consacrer... On dirait qu'il va s'écouler huit ou dix mois entre le moment où le problème est apparu et celui où il va être réglé.

Mme Mary Komarynsky: Je vais essayer de préciser les choses. Les ministres ont demandé aux fonctionnaires d'envisager d'autres formules de gestion active du risque. Les ministres ont reconnu que l'exigence de dépôt n'atteint pas l'objectif visé, mais on nous a demandé de leur soumettre d'autres formules d'ici décembre, et ces travaux sont en cours.

M. David Anderson: Pendant qu'ils se poursuivent, la situation des agriculteurs est de plus en plus désespérée. Vous cherchez d'autres formules, c'est très bien, mais dans le concret, il y a une foule d'agriculteurs qui ne vont pas pouvoir participer au programme parce qu'ils n'ont pas de quoi faire un dépôt.

Mme Mary Komarynsky: Comme je crois l'avoir indiqué clairement à la dernière réunion, les ministres ont convenu de deux choses à la rencontre de l'Île-du-Prince-Édouard. Tout d'abord, ils ont convenu de maintenir l'exigence d'un dépôt simplifié, correspondant à un tiers du total, et ce dépôt simplifié n'a pas à être effectué avant mars 2005. À l'heure actuelle, bien que certains producteurs aient déjà fait leurs dépôts, la majorité des autres, qui n'ont pas encore fait leurs dépôts, peuvent recevoir des versements au titre du PCSRA pour 2003 et ils ne sont pas tenus d'effectuer leur dépôt d'un tiers avant mars 2005.

M. David Anderson: Pour ceux qui ont fait leur dépôt grâce au CSRN—et qui ont fini par effectuer intégralement le dépôt—est-ce que la situation a changé?

Mme Mary Komarynsky: Oui. Les ministres ont convenu de ceci : comme il faut apporter un amendement au programme pour permettre ce changement, on est en train, comme je l'ai indiqué, de préparer un amendement grâce auquel les producteurs qui ont effectué intégralement leur dépôt pourront en retirer les deux tiers.

Pour faire passer cet amendement, il nous faut la signature de sept provinces ou de l'équivalent de 50 p. 100 de la production. L'amendement est rédigé, et nous sommes en train de le faire approuver.

M. David Anderson: Est-ce que quelqu'un l'a déjà signé?

Mme Mary Komarynsky: Pas à ma connaissance.

M. David Anderson: À votre connaissance, est-ce que vous avez obtenu la coopération des provinces?

Mme Mary Komarynsky: Je crois qu'à la réunion de septembre, les ministres ont reconnu qu'un grand nombre de producteurs avaient effectué intégralement leur dépôt. Je ne veux pas conjecturer dans le contexte actuel, mais ce thème a été abordé en septembre.

M. David Anderson: Est-ce qu'une date limite a été fixée?

Mme Mary Komarynsky: L'amendement doit pouvoir entrer en vigueur d'ici la fin de l'année civile.

•(1210)

M. David Anderson: D'ici décembre, les producteurs devraient savoir s'ils vont pouvoir récupérer les deux tiers de leurs dépôts, n'est-ce pas?

Mme Mary Komarynsky: C'est exact.

M. David Anderson: La dernière formalité, c'est que les provinces doivent signer cet accord pour qu'il entre en vigueur, n'est-ce pas?

Mme Mary Komarynsky: Exactement. Cela concerne les provinces et nous-mêmes. Les provinces doivent signer d'abord, et nous signerons ensuite.

M. David Anderson: Il faudrait donc faire pression auprès de nos gouvernements provinciaux pour que tout cela débouche le plus tôt possible, n'est-ce pas?

Mme Mary Komarynsky: Les provinces me semblent tout à fait conscientes de la nécessité d'adopter l'amendement de toute urgence. Comme je l'ai dit, nous sommes en train de le faire approuver.

M. David Anderson: J'aimerais maintenant aborder une question différente. Pouvez-vous me dire combien les producteurs ont reçu dans le cadre de la crise de la grippe aviaire? Combien ont-ils reçu en indemnisations?

M. Howard Migie (sous-ministre adjoint intérimaire, Direction générale des politiques stratégiques, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Nous allons vous fournir ce renseignement.

M. David Anderson: Bien. Je voudrais aussi savoir si le montant vous semble suffisant.

Nous avons ici une note que Randy White a eu la bonté de nous communiquer de la part d'un producteur qui s'appelle Ken Falk. C'est une note de 15 pages que tous les membres du comité ont reçue, je crois. Il s'agit essentiellement d'une condamnation du plan gouvernemental sur l'ESB, et en particulier, de la façon dont l'ACIA a été traitée par les fonctionnaires, toutes les décisions étant prises à Ottawa; sur place, les producteurs n'avaient pas leur mot à dire. Les décisions ont été prises sur des considérations politiques, et non scientifiques.

L'exploitation de M. Falk en a fait particulièrement les frais. Il évoque plusieurs autres préoccupations, mais son principal problème, c'est qu'on a abattu ses canards et ses oies. Il s'est avéré par la suite que les tests étaient tous négatifs. L'indemnisation qu'il a reçue était de 24 p. 100 de la valeur de ses oies et de 45 p. 100 de celle de ses canards. Voilà un agriculteur qui gère son exploitation et qui se retrouve soudain aux prises avec une situation d'urgence. Ses volailles sont abattues alors qu'elles ne sont pas porteuses de la maladie, et on l'indemnise à raison du quart ou de la moitié de ce qu'il aurait dû en obtenir.

J'aimerais savoir si vous êtes au courant de cette situation. Est-ce que vous vous en occupez? Est-ce que vous veillez à indemniser équitablement les producteurs?

M. Howard Migie: Lors d'une réunion récente à Abbotsford, on a fait le bilan des événements entourant la grippe aviaire. Il s'agissait d'adopter un point de vue prospectif, mais la question de l'indemnisation a été abordée, et on s'est demandé s'il y avait lieu de réexaminer la loi.

À l'issue de la réunion, nous avons décidé de considérer les niveaux d'indemnisation et les autres aspects de l'application de la loi, par rapport à l'ensemble des programmes de gestion du risque

d'entreprise. Il y a un lien entre les deux. Certains producteurs sont indemnisés, d'autres le ne sont pas.

M. David Anderson: Ce n'est pas la première fois qu'on constate un échec dans ce domaine. On en a eu un autre exemple il y a deux ou trois ans avec le wapiti. J'ai moi-même vécu cette crise. Les producteurs étaient mécontents des indemnités qu'ils ont obtenues. Elles ne représentaient pas la valeur marchande de leurs animaux. On tourne en rond et lors de la prochaine crise, on sera encore dans la même situation.

Quand pensez-vous être en mesure de résoudre ce problème ou de mettre en place une politique différente qui protégera bien les producteurs?

M. Howard Migie: La révision vient tout juste de commencer. Je ne sais pas quand nous en aurons terminé.

M. David Anderson: S'agira-t-il d'une mesure rétroactive? Voilà une bonne question de la part de M. Bezan.

M. Howard Migie: Normalement, lorsqu'on révisé une politique, les changements ne sont pas rétroactifs, en particulier s'il s'agit de changements apportés à la loi.

M. David Anderson: M. Flak a donc joué de malchance, n'est-ce pas?

M. Howard Migie: Je ne sais pas s'il y a des mécanismes de révision. Je sais que l'ACIA a tenu des réunions en marge de notre intervention en Colombie-Britannique, où nous avons rencontré des producteurs aux prises avec cette situation. Je vais voir ce qu'il est possible de faire.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci, monsieur Anderson.

Nous passons maintenant à M. Kilgour, pour sept minutes.

L'hon. David Kilgour (Edmonton—Mill Woods—Beaumont, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'étais en train de regarder le compte rendu d'une réunion qui s'est tenue en Alberta, à laquelle ont assisté des gens de l'Alberta et de la Saskatchewan. Elle était organisée par Don Hill, dans le cadre de l'émission *Wildrose Forum* de la radio de CBC. C'est une tribune téléphonique quotidienne. L'animateur a commencé par dire—c'était à la mi-octobre—« les auditeurs de toute la province nous disent qu'on est en présence d'une catastrophe et que personne ne semble s'en inquiéter. »

J'ai entendu parler cette semaine d'un producteur de troisième génération qui est sur le point de perdre son parc d'élevage, que sa banque s'apprête à saisir. J'ai toujours l'impression, lorsque nous nous entretenons avec les fonctionnaires du ministère, qu'ils ne comprennent pas la gravité de la crise de l'ESB dans les régions du Canada, et surtout dans les Prairies.

J'aimerais vous poser quelques questions.

Je suis heureux de voir que le ministre vient de se joindre à nous.

Quel est le montant de l'aide que votre ministère a accordé l'année dernière aux producteurs canadiens dans le cadre de l'ensemble des programmes?

Le ministre souhaite peut-être fournir la réponse.

•(1215)

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Le budget montre qu'au cours du dernier exercice financier, il y a eu environ 4 milliards de dollars de transfert aux producteurs au titre des différents programmes.

L'hon. David Kilgour: Directement aux producteurs, et non pas aux gouvernements.

L'hon. Andy Mitchell: Oui.

L'hon. David Kilgour: À ce propos, connaissez-vous, monsieur le ministre, le montant versé par le gouvernement des États-Unis aux producteurs agricoles américains?

L'hon. Andy Mitchell: Je n'en connais pas le montant exact. Je crois que l'AMS, c'est-à-dire l'enveloppe autorisée, est de 69 milliards de dollars.

L'hon. David Kilgour: Seriez-vous étonné si je vous dis que c'est 68 milliards de dollars?

L'hon. Andy Mitchell: Je vais vérifier. Il peut y avoir un écart entre l'enveloppe autorisée et les montants versés. J'aimerais vous donner le chiffre exact.

En tout cas, il est bien supérieur au nôtre.

L'hon. David Kilgour: Je pense que vous allez trouver un montant de 68 milliards de dollars américains.

Si vous avez les chiffres sous la main, quel a été le revenu agricole net des producteurs canadiens dans l'ensemble du pays au titre de l'année dernière ou de cette année, que ce soit l'année financière ou l'année civile?

M. Howard Migie: Je n'ai pas ces chiffres sous la main.

L'hon. David Kilgour: Ce doit être un nombre négatif. De quel ordre?

M. Howard Migie: Je sais qu'il était négatif, mais je ne le connais pas; excusez-moi.

L'hon. David Kilgour: Est-ce que quelqu'un, au ministère de l'Agriculture, sait combien nos agriculteurs ont perdu l'année dernière?

L'hon. Andy Mitchell: Soyons justes envers les fonctionnaires: ils connaissent ces chiffres. Mais nous ne les avons pas sous la main. C'était effectivement un montant négatif.

L'hon. David Kilgour: Est-ce que vous connaissez le montant net de l'endettement agricole actuel pour l'ensemble du Canada?

M. Howard Migie: Je suis désolé, je n'ai pas ces chiffres sous la main.

L'hon. David Kilgour: Il devrait être d'environ 46 milliards de dollars, n'est-ce pas?

M. Howard Migie: Il faut tenir compte de l'actif aussi bien que du passif.

L'hon. David Kilgour: Je parle de la dette agricole nette. Personne n'en connaît le montant, au ministère?

M. Howard Migie: Nous pourrions vous fournir les chiffres, mais je ne les ai pas sous la main actuellement.

L'hon. David Kilgour: Il me semble que vous devriez les avoir à portée de la main, si vous me permettez de vous le dire en face.

La situation de nos agriculteurs est dramatique. À notre réunion, l'un d'entre eux disait que les producteurs de Saskatchewan avaient perdu environ 20 000 \$ par exploitation l'année dernière. Et je suis sûr que c'était encore bien pire pour les producteurs de boeuf de l'Alberta.

Le ministre peut-il nous dire ce qu'il a l'intention de faire d'un programme universellement condamné par la quasi-totalité des témoins que nous avons reçus, à l'exception de ceux du ministère, et je parle ici du PCSRA?

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Monsieur Kilgour, avant que vous n'abordiez ce sujet, le ministre pourrait peut-être faire sa déclaration; nous reprendrons ensuite.

Je sais que vous ne disposez que d'un temps limité, monsieur le ministre.

Si le comité veut bien, nous allons changer de vitesse et revenir au début de notre ordre du jour pour permettre au ministre de faire sa déclaration, puis nous reviendrons aux questions. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Oui, Charlie?

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il y a eu deux changements de programme cette semaine. J'avais un autre engagement hier. Je suis le seul néo-démocrate au sein du comité, et je ne trouve personne pour me remplacer. On a changé le programme pour aujourd'hui. Je dois partir à 13 heures. Je ne veux pas me retrouver coincer parce que l'horaire a été modifié. Je tiens à pouvoir m'exprimer, car j'ai dû m'absenter hier.

Ces changements me contrarient énormément. Nous ne sommes que 19 néo-démocrates, et je suis affecté à deux comités. Je représente les néo-démocrates ici. Si vous modifiez l'ordre des travaux, je veux pouvoir intervenir avant 13 heures.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Je comprends vos préoccupations, Charlie. Je vais faire l'impossible pour vous donner la parole avant 13 heures—si le comité est d'accord, évidemment.

Est-ce que tout le monde est d'accord? Nous allons donc procéder ainsi.

Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue au ministre et à ses collaborateurs. Il est accompagné par M. Leonard Edwards, sous-ministre, et par M. James Roberge, directeur général des finances. Nous sommes en train d'étudier le budget principal du cadre stratégique pour l'agriculture. Je voudrais maintenant qu'on passe au premier sujet à l'ordre du jour et que l'on permette au ministre de nous présenter sa déclaration.

L'hon. Andy Mitchell: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je me rends bien compte du problème de M. Angus. J'arrive un peu en retard, à cause de mes engagements au cabinet.

Je suppose que les membres du comité s'intéressent davantage à la composante du cadre stratégique pour l'agriculture qui concerne la gestion du risque d'entreprise qu'aux autres chapitres. En conséquence, on pourrait peut-être réserver ces derniers pour une date ultérieure et porter maintenant notre attention sur la gestion du risque d'entreprise, si tout le monde est d'accord.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Ça me semble raisonnable. Merci.

L'hon. Andy Mitchell: Permettez-moi de parler de la gestion des risques de l'entreprise. Vous savez sans doute qu'elle comprend trois volets. On a tendance à ne parler que d'un de ces volets, mais j'estime qu'il est important de passer en revue tous les aspects : programme d'avance de fonds, l'assurance-production et le PCSRA.

Pour ce qui est du programme d'avance de fonds, il comprend deux volets : les avances printanières qui permettent aux agriculteurs de semer leur récolte et les avances automnales qui leur donnent une certaine souplesse en termes de marketing. Nous avons un budget de 60 millions de dollars qui couvre les intérêts et les défaillances. Pour l'année 2003-2004, les avances printanières s'élèvent à environ 644 millions de dollars, les avances automnales à 233 millions de dollars, à ce jour. Cet écart s'explique par le fait que nous accordons toujours des avances automnales.

L'assurance-production est financée par les producteurs et les gouvernements fédéral et provinciaux. L'assurance-production bénéficie cette année d'un financement de 400 millions de dollars dans le Budget des dépenses. Cette année, on estime que la couverture s'élève à 7,4 milliards de dollars et que les paiements vont être de l'ordre de 990 millions de dollars. On peut donc dire que les producteurs vont toucher cette année environ 1 milliard de dollars grâce à l'assurance-production.

Le PCSRA, quant à lui, est un programme de stabilisation du revenu et de protection en cas de catastrophe. Comme vous le savez, il s'agit d'un programme tout nouveau en vertu duquel la récolte de 2003 est couverte et les paiements se feront au cours de l'année civile 2004. Vous savez sans doute qu'il est toujours possible de faire des demandes, et ce, jusqu'au 30 novembre. Le programme est financé et géré par les gouvernements fédéral et provinciaux. De plus, les gouvernements de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et de l'Île-du-Prince-Édouard sont responsables de la mise en oeuvre du programme. Dans les autres administrations, c'est le gouvernement fédéral qui s'en charge.

Permettez-moi de vous faire part des nouveaux développements. En date du 7 novembre, nous avons déboursé 402 millions de dollars dans le cadre du PCSRA, dont près de 3 millions pour la récolte de 2003. Les paiements intérimaires pour 2004 s'élèvent à 86 millions de dollars.

Vous vous souviendrez également que nous avons annoncé la mise en place d'avances de fonds spéciales le 10 septembre. Vingt millions de dollars en avances de fonds ont ainsi été attribués à ce jour.

Je le répète, le PCSRA est un nouveau programme. Ce qui veut dire qu'il faudra aux utilisateurs comme aux administrateurs un certain temps pour s'y habituer. À certains égards, on pourrait même dire que le PCSRA est un programme en évolution. En effet, il a connu un certain nombre de modifications depuis sa conception : les marges négatives, le pourcentage de paiements intérimaires, les dispositions régissant les dépôts, et les échéances de dépôts de candidatures ont tous été modifiés. Et nous ne nous contenterons pas de ces changements, parce que je suis prêt à faire tout mon possible pour m'assurer de la réussite de ce nouveau programme.

Comme je l'ai dit, le PCSRA n'est pas un programme indépendant. En effet, il représente un des trois volets de la gestion des risques de l'entreprise, à savoir un des cinq chapitres du CSA, soit un des dossiers qui intéresse le ministère de l'Agriculture, qui comprend certaines des questions d'ordre structural dont j'ai parlé avec les membres du comité ainsi que le problème du déclin persistant des revenus agricoles.

J'aimerais maintenant vous parler du changement. À mon avis, nous devrions nous intéresser à six dossiers en particulier. D'abord, il est important de comprendre que le PCSRA permet de gérer les interruptions inattendues de revenu. Le programme n'a pas été conçu pour freiner le déclin historique et persistant des revenus agricoles qui se manifeste chez les agriculteurs de certaines denrées, bien que cette problématique soit critique. M. Easter, mon secrétaire parlementaire, a d'ailleurs été saisi de ce dossier et travaille avec diverses organisations, notamment la Fédération canadienne de l'agriculture qu'il a rencontrée cette semaine pour discuter de cette question très importante.

• (1220)

Le PCSRA permet de gérer les conséquences, et non les coûts. Le programme a été conçu pour gérer les baisses de revenu, qui sont causées par des facteurs précis. Souvent, il s'agit de conditions

indépendantes de notre volonté, par exemple le gel ou la sécheresse. Il arrive aussi que ce soit des questions d'ordre structural ou de perturbation des forces du marché, comme dans le cas de l'ESB.

Il faut s'en souvenir, car s'il nous est possible d'intervenir, nous le faisons en dehors du cadre du PCSRA. Par exemple, les programmes relativement à l'ESB ont été mis en place pour tenter de régler les causes des dérèglements, alors que le PCSRA est un programme complémentaire qui, lui, cible les conséquences.

Enfin, le programme est compliqué et il est difficile de s'en prévaloir, comme on vous l'a sans doute déjà signifié. On vous l'a sans doute déjà fait remarquer. Il faut donc que nous continuions nos efforts de simplification, je m'y suis engagé. D'ailleurs, je vous ai parlé la dernière fois d'un processus d'examen, auquel l'industrie participera à hauteur de 50 p. 100.

Les revendications de l'industrie ont été très claires. Je ne voudrais pas sous-entendre que l'industrie devrait reprendre ses travaux. Les producteurs nous ont clairement fait savoir qu'ils étaient mécontents des dispositions relatives au dépôt. Je n'ai pas besoin d'un processus d'examen pour le comprendre. Ils nous l'ont dit, et je l'ai compris. Les ministres provinciaux et fédéral se sont d'ailleurs engagés à étudier cette question lors de leur dernière réunion en septembre. C'est quelque chose que j'entreprendrai au sein du gouvernement fédéral à proprement parler.

Pour ce qui est de l'administration du programme qui est très onéreuse, nous voulons nous assurer que la mise en oeuvre se fasse de façon efficace. C'est notamment pour ça qu'il faut que le programme ait une longue durée de vie. Au cours de nos années passées en Chambre, vous et moi, monsieur le président, nous avons vu défiler différents programmes. Il est important que cette fois-ci nous concevions un programme auquel pourront s'habituer et les producteurs et les administrateurs, ce qui réduira les coûts de mise en application.

Une des critiques qui a été soulevée à l'égard du PCSRA—vous en êtes sûrement au courant—c'est que les prestations ne sont pas accordées au bon moment. N'est-ce pas? Si un producteur connaît des problèmes actuellement, c'est maintenant qu'il aura des problèmes de liquidité, mais il ne touchera les paiements du PCSRA que l'année prochaine. Voilà pourquoi il était important de régler la question des avances de fonds qui permettent aux producteurs d'avoir accès au financement dont ils ont besoin en temps voulu et pas l'année suivante. Nous réglons donc ce problème-là par le biais des avances de fonds.

Il y a aussi toute la question des moins-values latentes et des pertes réalisées ainsi que la question de l'actif. Nous avons établi un groupe de travail qui s'intéresse de près à cette question. Comme je l'ai dit la dernière fois, c'est une arme à double tranchant, ça dépend un peu du point de vue adopté, mais ce qui est sûr, c'est qu'il va falloir trouver une solution.

Tout ça pour dire que le PCSRA est un nouveau programme, en pleine évolution. Il n'est pas parfait et ne résoudra pas tous les problèmes. Par contre, j'estime que c'est un outil important pour les producteurs. Je suis convaincu que le programme pourra être mis en oeuvre de façon efficace et efficiente avec l'aide de l'industrie, des provinces, et très franchement, monsieur le président, avec l'aide de ce comité.

• (1225)

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci, monsieur le ministre. Vous semblez comprendre la complexité de la problématique. Il s'agit notamment de trouver des solutions.

Si tout le monde est d'accord, nous allons permettre à M. Angus de poser la première question. Je sais qu'il ne voudrait pas passer avant tout le monde pour se faire soigner, mais pour interroger le ministre, nous lui donneront la permission.

Charlie, vous avez sept minutes.

M. Charlie Angus: Merci, monsieur le président. Je réserve mon opinion là-dessus.

Monsieur le ministre, les membres du comité ont bien travaillé ensemble pour essayer de trouver des solutions aux problèmes fondamentaux de la crise de l'ESB et nous nous sommes rendu compte, lors des dernières discussions sur le PCSRA, qu'il était impossible de résoudre une crise aussi grave que celle de l'ESB par le biais de ce programme. D'ailleurs, le programme n'a pas été conçu dans cette optique.

Deux exemples le démontrent. Premièrement, le manque de mesures d'aide pour le secteur laitier et, plus particulièrement, les vaches de réforme. Il n'existe aucun plan et pourtant l'effet sur les producteurs laitiers a été dévastateur.

Le deuxième élément est tout simplement inacceptable. Permettez-moi de vous donner un exemple. Dans ma circonscription, il y a un éleveur qui a été incapable de vendre ne fut-ce que un de ses 1 000 bouvillons. Il n'y avait tout simplement aucun débouché, au prix qui était offert. Le producteur en question a fait appel au PCSRA et, évidemment, n'a pas pu déclencher le programme. On estime qu'il n'accuse aucune perte parce que son cheptel est toujours intact. Mais ce sont les éleveurs comme lui qui sont les premiers à souffrir des conséquences de cette situation. Si tout ceci s'était produit il y a 15 mois, j'aurais dit patientons encore un peu mais, il faut savoir que nous en sommes maintenant à la troisième et quatrième générations d'agriculteurs qui font faillite.

Je voudrais savoir si nous avons un plan qui permettra de faire face à ces catastrophes au-delà du PCSRA?

L'hon. Andy Mitchell: Je vais y venir mais j'aimerais d'abord revenir sur votre première observation. Vous avez dit, monsieur Angus, qu'il n'était pas possible de résoudre la crise de l'ESB en ayant uniquement recours au PCSRA, et vous avez tout à fait raison. C'est exactement ce que j'essayais de dire au début, à savoir que le PCSRA permet de gérer les conséquences mais pas les coûts. Il faut pourtant gérer ces deux aspects. Le PCSRA, quant à lui, présente une solution aux pertes de revenu des producteurs, notamment les producteurs bovins.

Comme vous l'avez dit clairement, il faut en même temps agir sur d'autres fronts. Il faut mettre en place des programmes supplémentaires pour gérer les différents aspects de la crise de l'ESB. Voilà pourquoi nous avons lancé quatre initiatives distinctes. Le montant total réservé à la crise de l'ESB débloqué par les provinces et le gouvernement fédéral au-delà du PCSRA, si on prend en compte les

avances de fonds, s'élève à 2 milliards de dollars. C'est un montant considérable.

Nous agissons donc à deux niveaux, comme vous l'avez suggéré : nous nous attaquons aux causes de l'ESB grâce à un financement de 2 milliards de dollars tout en sachant qu'il faudra faire appel au PCSRA car il y aura des baisses de revenu.

Vous avez parlé du secteur laitier et des vaches de réforme. C'est un dossier qui comprend un certain nombre de volets. Certaines des mesures annoncées le 10 septembre ciblent ce secteur. Il faut accroître la capacité d'abattage. C'est une des solutions qu'on propose pour régler la problématique des vaches de réforme et il existe des programmes conçus en ce sens. Mais il y aura d'autres mesures qui seront sans doute nécessaires. C'est pourquoi mon ministre et moi-même dialoguons vigoureusement avec les Producteurs laitiers du Canada et avec les gouvernements provinciaux, qui ont également soulevé ce problème précisément.

Ces démarches sont essentielles. Comme je l'ai dit la dernière fois, la Commission canadienne du lait, dans le cadre de sa politique de détermination du prix du lait, a l'obligation de prendre en compte la valeur des animaux.

Comme vous, j'estime que le PCSRA ne peut à lui seul redresser la situation. Il faudra se tourner vers d'autres mesures, ce que nous faisons, sans oublier que le PCSRA a quand même son rôle à jouer. Le programme intervient effectivement à partir du moment où il y a des interruptions de revenu et comme je l'ai déjà dit, les producteurs touchent actuellement des prestations de ce programme.

• (1230)

M. Charlie Angus: Je répète que si nous avons eu cette discussion il y a 12 mois, ça aurait été utile, mais nos producteurs ne peuvent plus se permettre d'attendre. Lorsqu'une demande de prestations est rejetée, on dit tout simplement aux agriculteurs qu'ils ne sont pas admissibles, on ne leur parle pas des autres éléments de la stratégie. On leur dit qu'il ne sont pas admissibles, un point c'est tout. Et l'état des banques commencent à se resserrer.

Vous savez sans doute, monsieur le ministre, qu'on vient d'annoncer la découverte potentielle d'un cas de vache folle aux États-Unis.

L'hon. Andy Mitchell: Effectivement.

M. Charlie Angus: Ça risque de bouleverser notre stratégie qui veut qu'on se montre optimiste et qu'on attende que le marché se remette. Que ce passera-t-il si ce cas est confirmé? Avons-nous une stratégie à long terme qui nous permettra de réagir en disant, le PCSRA ne suffit pas, on ne peut pas se contenter d'attendre l'accroissement de la capacité d'abattage, il faut qu'on bouge? Il faudra qu'on soit prêt à bouger si ce cas est effectivement confirmé.

Bénéficions-nous d'une marge de manoeuvre dans le budget des dépenses pour réagir?

L'hon. Andy Mitchell: Monsieur Angus, je ne suis pas d'accord avec vous cette fois-ci parce que notre politique n'a pas été de patienter et d'attendre que ça se passe. Au contraire, nous avons mis en place une politique précise et ciblée. Le 10 septembre, nous avons même annoncé une stratégie de repositionnement de l'industrie pour assurer sa rentabilité avec ou sans l'ouverture de la frontière.

Ce n'est pas ce que je qualifierais de se croiser les bras en attendant que quelqu'un d'autre prenne une décision ailleurs. Nous pensons au Canada, aux Canadiens et aux producteurs canadiens, voilà pourquoi nous prenons des décisions ici et n'attendons pas qu'elles soient prises ailleurs. Nous avons adopté une politique ferme.

Le programme visant l'augmentation de la capacité d'abatage et la rationalisation du marché est en train d'être déployé. Nous essayons de diversifier le marché au-delà des États-Unis.

J'aimerais revenir sur votre autre observation. La USDA a annoncé qu'il y avait eu des tests de dépistage non tranchés et qu'il faudrait procéder à des tests supplémentaires dont les résultats seraient rendus publics dans quatre à sept jours.

M. Charlie Angus: Monsieur le ministre, vous parlez de repositionnement des marchés, mais les prix n'augmentent pas. Les agriculteurs albertains me disent qu'ils font carrément don de leurs vaches à Cargill parce que les prix sont toujours dérisoires. Nous espérons que les prix allaient remonter...

L'hon. Andy Mitchell: Les prix ont effectivement augmenté, monsieur Angus.

M. Charlie Angus: Pas suffisamment, d'après les agriculteurs à qui j'ai parlé.

Notre stratégie, monsieur le ministre, est fondée sur l'hypothèse que le marché s'autoréglera et qu'il y aura un accroissement de la capacité d'abatage. Mais seuls les grands transformateurs augmentent leur capacité. Je ne vois pas comment de petit abattoirs pourraient ouvrir leurs portes alors que la frontière est toujours fermée.

Étant donné la menace que pose l'ESB, ne serait-il pas approprié de consacrer davantage de financement d'urgence à l'ouverture d'abattoirs.

• (1235)

L'hon. Andy Mitchell: Nous y consacrons de l'argent et, comme je l'ai dit la dernière fois, nous révisons constamment nos programmes. S'il faut y apporter des changements pour les rendre plus efficaces, nous l'envisagerons.

Je ne suis pas d'accord avec vous en ce qui concerne les prix. Sur le marché de l'Alberta—et le président le connaît aussi bien que moi—le prix avait baissé aux environs de 0,65 \$ en août dernier. Il est remonté à 0,81 ou 0,82 \$. Par la suite, il s'est un peu tassé, car la semaine qui précède l'Action de Grâce aux États-Unis, on observe toujours un léger ramollissement du marché. Sur une base annuelle, l'augmentation a apporté de 500 millions à trois quarts de milliard de dollars entre les mains des producteurs, ce qui montre bien notre volonté à gérer correctement notre programme.

Entendons-nous bien : vous avez tout à fait raison, Charlie, d'affirmer que nos agriculteurs franchissent une passe très difficile. Une augmentation de prix, malgré tous ses effets positifs, ne mettra pas fin à la crise. Il y a encore du travail à faire. Je suis déterminé à aider les producteurs à s'en sortir et, surtout, à travailler à régler les problèmes à long terme qui mettent nos producteurs de boeuf en difficulté. J'essaie simplement de respecter un certain équilibre en disant que le programme a un effet sur certains prix, mais gardons-nous de sous-estimer les difficultés auxquelles sont confrontés nos producteurs agricoles.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci, messieurs.

Nous passons maintenant à M. Anderson, pour sept minutes.

M. David Anderson: Je vais partager cette période avec M. Bezan.

Ma question porte non pas précisément sur le cadre stratégique pour l'agriculture, mais sur le budget. La Commission canadienne du grain a reçu une augmentation budgétaire de 700 000 \$. Elle a annoncé la fermeture de son bureau d'Edmonton, qui va lui faire économiser environ 500 000 \$. Dans les Prairies, elle envisage de

supprimer les tests réalisés aux terminaux céréaliers indépendantes ou autres endroits de ce genre, et de les réaliser sur la côte. J'aimerais savoir pourquoi. Par ailleurs, comprenez-vous les implications de cette décision pour les agriculteurs des Prairies?

L'hon. Andy Mitchell: La Commission canadienne du grain est en train de réviser l'ensemble de ses activités. Elle se demande, par exemple, si elle pourrait obtenir les mêmes résultats en s'y prenant autrement. L'exercice me semble tout à fait légitime.

Le problème que vous soulevez est important. Il ne doit pas s'agir simplement d'un exercice de recherche d'efficacité. Ceux qui l'entreprennent doivent bien comprendre les effets des changements pour les producteurs agricoles des différentes régions du pays. En tant que ministre responsable, j'ai affirmé et je continue d'affirmer que mes services doivent fonctionner de la façon la plus efficace. Ils doivent impérativement trouver la meilleure façon d'assurer toutes les fonctions nécessaires. Mais il ne faut pas perdre de vue la nécessité de comprendre également la nature du service proposé aux agriculteurs, qui doit être prise en compte dans les modalités de l'intervention.

M. David Anderson: Les producteurs ne peuvent se permettre d'expédier leur grain avant qu'il ne soit classé, car souvent, on lui attribue au port une qualité différente de celle qu'il a obtenue au silo. Il faudrait une certaine uniformité dans le classement. Personne ne peut se permettre de perdre un demi-million de dollars, pas plus les silos que les producteurs. Je considère qu'il faut continuer les tests dans les Prairies.

J'ai une deuxième question pour M. Edwards. L'un de vos employés a déclaré à la mi-septembre qu'il s'était fait dire que le sous-ministre adjoint en avait assez de voir le personnel se plaindre auprès de la classe politique des problèmes constatés au sein du ministère. Les employés ont reçu pour instruction de ne pas s'adresser aux représentants élus. Avez-vous envoyé une directive à cet effet, ou est-ce qu'une telle directive a été émise au ministère?

M. Leonard J. Edwards (sous-ministre, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Non, je n'ai pas émis de directive de cet ordre.

M. David Anderson: Donc, à votre avis, vos employés ont toute latitude pour venir nous voir, pour nous parler de leur travail et de ce qui se passe au ministère.

M. Leonard J. Edwards: Comme tous les fonctionnaires, ils ont des droits et libertés et peuvent agir à leur guise. Je n'ai émis aucune directive leur interdisant de s'adresser à la classe politique ou à qui que ce soit.

M. David Anderson: Parfait. Ils seront heureux de l'entendre.

M. Leonard J. Edwards: J'espère que ceux à qui ils s'adressent sont ceux pour lesquels ils travaillent.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le ministre, j'aimerais aborder la question de l'assurance-production. Comme vous le savez, le Canada a connu l'année dernière une récolte désastreuse, et j'aimerais savoir s'il y a suffisamment d'argent dans les coffres, non seulement au niveau fédéral, mais également en ce qui concerne les engagements provinciaux, pour que les producteurs soient payés. On parle de récoltes couvertes pour un montant d'environ 7 milliards de dollars, alors que les versements au niveau fédéral n'atteignent que 400 millions de dollars. Vous dites que 900 millions de dollars ont été versés jusqu'à maintenant.

•(1240)

L'hon. Andy Mitchell: Il y a aussi les contributions provinciales et les primes versées par les producteurs.

Sauf erreur de ma part, on a mis en place un système actuariel qui veille à ce que l'assurance-production soit suffisamment financée. À ma connaissance, le fonds est surveillé en permanence, et comme nous l'avons toujours fait, nous allons continuer à veiller à ce qu'il soit bien géré au plan actuariel, de façon à répondre aux demandes éventuelles que pourrait recevoir le régime d'assurance.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Si vous me permettez de demander une précision, messieurs, est-ce que l'assurance-production, comme vous l'appellez, a remplacé l'ancienne assurance-récolte? Est-ce que le nom doit changer en 2005?

L'hon. Andy Mitchell: Oui.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Les contributions sont-elles de 50 p. 100 pour le producteur, de 25 p. 100 pour le fédéral et de 25 p. 100 pour la province?

L'hon. Andy Mitchell: J'essaye de le vérifier.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): C'est 50-25-25.

L'hon. Andy Mitchell: Oui, à peu près.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Bien, merci.

M. James Bezan: Actuellement, dans certaines provinces, les producteurs craignent que les fonds ne soient pas suffisants pour couvrir leur assurance. Pouvez-vous leur garantir une pleine couverture dans la mesure où ils ont versé leur prime?

L'hon. Andy Mitchell: À mon connaissance, ce régime est sain au plan actuariel et dans le cas contraire, je communiquerai avec vous, James.

M. James Bezan: Bien.

Au cours des échanges précédents, vous avez parlé du PCSRA et ses problèmes. Vous avez signalé que le programme présentait certaines insuffisances. Nous voulons un programme efficace, qui soit au service des producteurs et qui fonctionne à long terme.

Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable de rapprocher la date de la révision annuelle et de l'entreprendre dès maintenant au lieu d'atteindre l'été prochain, de façon à pouvoir apporter les changements nécessaires et à obtenir la contribution de tous les intervenants?

L'hon. Andy Mitchell: J'ai l'intention de faire en sorte que l'examen annuel, l'organisme donc, soit mis en route dans les meilleurs délais, et certainement avant Noël. Ils vont donc pouvoir commencer à travailler immédiatement, et ils sont invités à soumettre des rapports à leur convenance. Je ne pense pas qu'ils doivent en effet se contenter d'un rapport final. S'ils veulent offrir leurs idées plus tôt, je pense que ce serait tout aussi bien.

Ce qui se passe, c'est qu'une conférence ministérielle fédérale-provinciale doit avoir lieu en juillet en Alberta, et il s'agissait donc de

coordonner tout cela. Cela n'empêche toutefois pas les ministres fédéral et provinciaux de se réunir plus tôt—nous l'avons fait officiellement il y a une semaine et demie—et cela n'empêche pas non plus les responsables de l'examen de proposer leurs idées avant cela.

M. James Bezan: Me reste-t-il un peu de temps?

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Pour une petite question, oui.

M. James Bezan: Larry va en poser une.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): M. Miller.

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Une toute petite question.

Il s'agit, monsieur le ministre, de notre capacité d'abattage. Nous convenons tous de la nécessité d'en avoir une, et je pense que nous sommes en passe de trouver, du moins en partie, une solution au problème de ce que j'appellerais les animaux d'abattage. Mais ce ne sont pas nos vaches de réforme. Comme n'ont pas cessé de le répéter M. Angus et quelques autres, nous sommes encore très loin d'avoir réglé le problème des vaches de réforme.

Je l'ai d'ailleurs signalé hier lorsque nous recevions les représentants de l'ACIA. Nous devons absolument examiner à fond la situation dans son ensemble. Ce que je veux dire par là, c'est qu'à l'heure actuelle, nous poussons le programme à arriver à une capacité d'abattage maximum en insistant sur l'expansion des abattoirs existants. Cela provoque, dans l'industrie, un problème plus vaste encore, en ce sens que l'industrie se retrouve entre les mains de gros consortiums et, dans ce cas-ci, de gros abattoirs.

J'aimerais que vous me disiez ce que votre ministère envisage à cet égard, par rapport au problème d'ensemble, pour favoriser plus tôt la construction de nouveaux abattoirs au lieu d'augmenter la capacité des abattoirs existants.

L'hon. Andy Mitchell: Je pense que vous faites valoir ici une ou deux choses vraiment très intéressantes.

Si vous me permettez une petite intervention, monsieur le président, je dirais qu'en l'occurrence, nous avons besoin ici d'un méga chiffre.

Nous voulons que la capacité d'abattage arrive grosso modo au niveau de ce qui existe. Mais vous avez raison, il y a ici une dynamique qu'il est essentiel de bien comprendre. Il y a des variations d'une région à l'autre. Il faut comprendre que nous avons besoin d'une installation pas uniquement pour faire monter le total, mais parce qu'il en faut une à cet endroit-là pour des raisons géographiques. Le fait qu'une installation va ouvrir très bientôt à l'Île-du-Prince-Édouard en est un bon exemple, cet abattoir pourra en effet desservir l'Atlantique.

Il y a également le problème de la taille. C'est pour cette raison que le programme que nous avons mis en place est précisément destiné aux installations de petite et moyenne envergure. On part en effet du principe que les plus grosses compagnies ont les reins financiers suffisamment solides pour procéder à ce genre d'investissement, ce qu'elles devraient faire si elles jugent que c'est dans leur intérêt.

Ensuite, il y a toute la question de l'âge des animaux d'abattage et des différentes catégories d'animaux d'abattage. Il ne suffit pas d'avoir une capacité totale, parce que cette capacité n'est peut-être pas la bonne. Il est tout aussi important de bien comprendre cela à mesure que nous avançons. En ce qui concerne le fait, comme vous le disiez, qu'il n'y a pas que le méga chiffre qui compte, il faut également voir ce qui se passe pour chacune des composantes, et précisément ce que fait le ministère.

Et, si vous me le permettez monsieur le président, s'agissant de l'assurance-production—excusez-moi de vous interrompre pendant quelques instants, Larry—la répartition est de 37 pour le fédéral, 28 pour le provincial et 34 pour le producteur. Voilà comment l'assurance-production se répartit.

• (1245)

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci.

Madame Rivard, vous avez sept minutes.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le ministre, lors de la conférence qui s'est tenue du 20 au 22 septembre à l'Île-du-Prince-Édouard, les ministres de l'Agriculture fédéral, provinciaux et territoriaux se sont entendus pour établir une structure d'examen annuel du Cadre stratégique pour l'agriculture. Le détail de cette structure a-t-il été publié?

[Traduction]

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Il y a eu un petit problème technique à la toute fin de votre question, pourriez-vous répéter je vous prie?

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Au complet?

[Traduction]

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Uniquement la fin.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Le détail de cette structure a-t-il été publié?

Je vous poserai tout de suite une autre question. Les agriculteurs et les groupes représentant les partenaires du secteur agricole auront-ils le droit de parole dans le cadre de cette structure d'examen?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Je ne sais pas si cela a été officiellement publié, mais je serais heureux de vous fournir... Cet examen fera intervenir en proportions égales les représentants de l'industrie et les fonctionnaires. Les provinces pourront nommer des représentants au comité d'examen—un producteur et un représentant du gouvernement pour chaque province je crois. Le gouvernement fédéral peut également nommer un certain nombre de représentants. Il y aura un comité élargi, ainsi qu'un comité directeur plus restreint. Le comité pourra se doter de son propre mandat, même s'il a pour objectif de procéder à l'examen du CSA. Il pourra constituer des sous-comités s'il le juge nécessaire. Il pourra également obtenir les concours techniques nécessaires. Comme je l'ai déjà dit à M. Bezan, le comité pourra faire rapport s'il croit que c'est important pour lui de le faire. Voilà donc dans l'ensemble comment cela va fonctionner. Nous sommes à la toute veille de mettre ce dispositif en place et, comme je l'ai dit la dernière fois, et permettez-moi de le répéter aujourd'hui, je suis impatient de voir le comité d'examen entamer ses travaux.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Êtes-vous en train de me dire que vous avez défini les critères d'évaluation?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Pas les critères d'évaluation. C'est le comité lui-même qui va définir son mandat et les paramètres de l'examen, même si le mandat au sens large du terme consiste à examiner le CSA. Le comité va se structurer comme il le jugera nécessaire pour travailler de façon productive.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Pouvez-vous me dire quelle est la position du Québec à ce sujet?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: À ce que je sache, toutes les provinces ont accepté de participer au processus lorsque nous étions à Charlotte-town.

• (1250)

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Qu'a prévu le ministre au cas où un grand nombre de vaches de réforme seraient abattues et où la frontière américaine serait fermée?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: C'est là l'un des problèmes auxquels nous nous attelons actuellement. Il y a plusieurs choses à envisager ici. Pour commencer, et je l'ai déjà dit, pour avoir une solution à long terme, nous devons avoir la capacité nécessaire pour procéder à l'abattage de ces bêtes. Le problème actuel est en partie dû au fait que cette capacité n'existe pas, ce qui déprime énormément le prix qui est payé au producteur. Nous devons donc à mon avis accroître notre capacité, et nous devons le faire dans le souci de la concurrence, car c'est également un élément important du problème.

Il y a aussi ce que la Commission du lait va faire pour déterminer, dans le cadre du régime des prix, ce qu'on appelle la valeur de récupération de ces bêtes. Je pense que la commission est en train d'y travailler. Il y a par ailleurs le problème des liquidités dont ont besoin les producteurs. C'est dans ce domaine que nous suivons de près les propositions qui nous sont venues de plusieurs groupes, avec en tête de liste les Producteurs laitiers du Canada, avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration dans ce dossier. Il y a énormément de composantes, et elles sont toutes importantes à mon sens. Nous avons promis de les examiner toutes et de le faire avec l'industrie, comme je l'ai déjà dit, mais également avec mes homologues provinciaux qui sont également au travail dans ce dossier. C'est quelque chose que nous faisons avec la province de Québec et également avec les autres provinces.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Si jamais un grand nombre de vaches de réforme étaient abattues, croyez-vous que le marché de consommation québécois et canadien serait suffisamment robuste pour absorber toute cette viande?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Il faudrait que nous examinions cela de plus près. Il y a en effet des variables et il faut déterminer ce qu'il en est. Il faudrait avoir des chiffres. Il faudrait en même temps savoir ce qu'il en est pour les bêtes plus jeunes, parce qu'il y aurait manifestement un impact. Il faudrait également voir ce que nous pourrions faire sur le marché international.

Il y a donc plusieurs éléments à examiner, mais vous avez raison, il faut regarder cela de plus près.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Combien de temps cela pourrait-il vous prendre pour nous donner une réponse concernant l'évaluation d'une telle situation?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Nous pouvons assurément vous donner plus de renseignements à ce sujet et cela relativement rapidement. Mais permettez-moi quand même une mise en garde, étant donné qu'il y a là certains éléments intangibles. Il y a des choses qu'il va falloir faire à partir des meilleures estimations possibles étant donné qu'il y a des événements qui risquent d'être impossibles à comprendre maintenant. Tout ce qui devra être fait devra l'être en tenant compte de certaines variables, de certaines estimations qui, au bout du compte, risquent peut-être de ne pas être les bonnes. Par conséquent, toute évaluation va être entachée d'une certaine incertitude.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Monsieur Gaudet, une question très rapidement.

[Français]

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Monsieur le ministre, tout à l'heure, M. Angus nous a appris une chose dont je n'étais pas au courant. Lors du dernier voyage que vous avez fait en Asie, le Japon et la Corée ont affirmé qu'il s'agissait d'un problème nord-américain, si j'ai bien compris.

Étant donné qu'un nouveau cas de ESB a été déclaré aux États-Unis ce matin, prévoyez-vous faire quelque chose de spécial dans les jours à venir, et si oui, que ferez-vous pour protéger nos producteurs?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: La première chose que nous allons devoir faire, c'est attendre les résultats des nouvelles analyses de l'USDA afin de pouvoir déterminer ce qui se passe au juste. Je pense que la prudence dicterait pour l'instant d'attendre que le département américain de l'Agriculture nous fournisse des résultats des nouvelles analyses.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Très rapidement.

[Français]

M. Roger Gaudet: Je suis d'accord avec vous, mais je veux avoir quelque chose de concret même si votre marche à suivre n'est pas établie. Il y a assez de gens qui travaillent à votre ministère pour vous préparer à l'avance une marche à suivre au cas où il y aurait une autre crise. Pour moi, c'est très important. Je sais que la qualité de nos aliments au Canada est supérieure à celle des aliments de bien des pays. En fait, notre pays est deux fois meilleur que les États-Unis en ce qui a trait à la qualité des aliments. Je ne peux pas concevoir que ce soit un problème nord-américain. Je pense plutôt qu'il s'agit d'un problème américain. Cependant, c'est nous qui allons en souffrir le plus.

J'aimerais avoir votre opinion à cet égard.

●(1255)

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: En réalité, il faut tout d'abord dire qu'à mon avis, il serait prudent d'attendre des résultats avant d'intervenir de façon concrète. Lorsque nous avons ces résultats, à ce moment-là nous serons prêts à agir. Et pour être très franc avec vous, nous l'avons déjà prouvé depuis le début. C'est une situation qui évolue. Le problème de l'ESB nous interpelle depuis mai 2003, et nous allons continuer à gérer ce dossier avec beaucoup d'attention et beaucoup de vigueur. Nous sommes prêts à faire face à la situation peu importe ce qui nous sera présenté.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci, monsieur Gaudet.

Avant de laisser M. Kilgour vous poser ses questions, monsieur le ministre, je voudrais revenir à ce qui vient d'être dit au sujet de la découverte d'un cas de vache folle aux États-Unis, si tant est que ce cas soit confirmé. Nous avons constaté que la secrétaire à l'Agriculture Ann Veneman a été évincée, à moins qu'elle ait démissionné. Cela va-t-il ralentir le processus que vous avez entamé? Je sais qu'il a fallu des mois pour arriver à faire bouger le dossier jusqu'au moment où nous avons nous-mêmes eu des élections. En ira-t-il de même aux États-Unis? En avez-vous discuté avec elle ou avec ses homologues?

L'hon. Andy Mitchell: Nous sommes prêts à travailler avec quiconque sera nommé à l'Agriculture.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Je n'en doute pas.

L'hon. Andy Mitchell: Notre position est qu'il y a un processus en place, un processus qui est conduit par un département d'État, et peu importe les changements de personnel, l'organisme lui-même devrait continuer sur sa lancée. C'est ce que nous escomptons.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Ce que je crains, car du côté canadien notre pendant a interrompu les paiements au titre du PCSRA, par exemple, pendant la durée du processus électoral, c'est que les Américains fassent la même chose.

Monsieur Kilgour, vous avez deux minutes.

L'hon. David Kilgour: Deux minutes, cela passe vite.

Si, lorsqu'il sera chez nous le 30, le président américain annonçait la réouverture de la frontière, il serait reçu par des acclamations, je peux vous le dire. Même Carolyn Parrish se lèverait, je pense, pour l'applaudir.

Je voudrais simplement faire quelques commentaires et vous laisser la moitié de mon temps pour y répondre, monsieur le ministre.

Il y a eu à Innisfree, en Alberta, une conférence d'experts en élevage bovin de la Saskatchewan et de l'Alberta. Certains de mes collègues l'ont déjà entendu, mais un économiste a estimé que l'automne dernier, l'industrie avait subi une perte directe de 5 milliards de dollars, 1 milliard de dollars au niveau de la vente de viande, 2,5 milliards de dollars de pertes pour la vente de bétail sur pied, plus des pertes indirectes pour les restaurants dans la région, et ainsi de suite, de 700 millions de dollars.

L'un des experts qui ont pris la parole lors de la conférence était Doug Livingstone, un ancien président de l'Alberta Wheat Pool. Voici ce qu'il a dit, et cela va vous fendre le coeur : « Je suis fauché... depuis six mois, je dépense plus que ce que je gagne. Je viens de vendre pour 300 \$ un taureau d'une tonne. » Voici ce qu'il disait au sujet du PCSRA : « Le programme est inopérant et les mesures envisagées pour l'améliorer le rendent encore pire... Il y a six mois, nous avons fait une demande d'indemnités mais nous n'avons rien entendu depuis. »

En passant, monsieur le ministre, il est manifeste que le programme privilégie certaines régions au détriment d'autres, je pense que vous en conviendrez.

Et Livingstone a poursuivi en ces termes : « Les institutions financières sont sur les dents et ne veulent plus continuer à nous aider. Janvier 2005 sera l'épilogue. » Il y a eu une sécheresse en 2002 dans le nord-ouest de l'Alberta, la vache folle en 2003, et 2004 a été « l'année la plus difficile de notre histoire ». Et il a signalé que l'Agence canadienne d'inspection des aliments passait au crible les nouvelles activités de Rangeland Beef.

Bon, cela a été réglé, et je vous félicite ainsi que l'agence pour avoir réglé le problème de Salmon Arm. Mais à votre connaissance, combien de ces nouveaux abattoirs vont ouvrir?

L'hon. Andy Mitchell: À l'heure actuelle et je parle ici de l'ACIA, il y a une autre demande en instance. D'après ce que je sais, cette demande avance bien.

Mais laissez-moi tenter de répondre à votre question, David. Je pense que vous avez absolument raison de dire, comme certains de vos collègues aussi d'ailleurs, que lorsque l'on a à faire face à un problème comme celui de la vache folle—et cela vaut pour d'autres cas également, il ne suffit pas de dire « J'ai fait ceci, et tous mes problèmes sont maintenant réglés », parce que ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Ce que nous avons annoncé le 10 septembre, par exemple, c'est une intervention sur différents fronts parce que le problème comporte toute une série de composantes, et c'est donc cela que nous essayons de faire. Nous savons que la capacité est une partie du problème ou une partie de la solution et nous donnons suite. Nous savions déjà en juillet et en août, lorsque les prix dégringolaient littéralement, qu'il fallait absolument stabiliser le marché, et nous avons donc jugé important d'introduire ce programme de retrait. Depuis lors, nous avons vu les prix reprendre un peu de vigueur—pas autant que nous l'aurions voulu, mais nous avons assurément pu nous réjouir de ce revirement.

Nous savons qu'il faut avoir des débouchés ailleurs qu'aux États-Unis, de sorte que nous avons énormément travaillé pour essayer d'en ouvrir de nouveaux. Nous savons aussi que le marché américain conserve pour nous toute son importance, et nous tenons à continuer à faire ce qu'il faut pour tenter de le rouvrir.

Nous savons qu'à court terme, les producteurs auraient un problème de liquidités, et nous avons donc introduit cette avance spéciale du PCSRA à l'intention des éleveurs bovins. Avec tout cela, nous savons qu'il y a des pertes et que le programme de stabilisation du revenu agricole doit intervenir pour compenser ces pertes qui se répètent année après année.

Mais la réalité, c'est qu'il ne s'agit pas d'un problème monolithique qui peut être réglé par une solution unique.

• (1300)

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci, monsieur Kilgour.

Nous passons maintenant à Mme Ur.

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Merci, monsieur le ministre, d'être revenu témoigner.

Cela m'a fait chaud au coeur de vous entendre dire dans votre déclaration que vous aviez compris—et j'insiste sur le mot compris—que le programme de stabilisation du revenu agricole n'était pas la panacée et que vous aviez compris la nécessité de cet examen. Je vous en félicite donc.

Pour revenir à la question que vous posait Mme Rivard au sujet du comité qui a été mis sur pied pour examiner le programme, avez-vous imposé au comité une date butoir pour vous faire son rapport?

L'hon. Andy Mitchell: Ce que nous avons dit, c'est que lorsque les ministres se réuniraient en juillet, nous aimerions avoir un rapport. Je le leur ai dit. Je ne peux pas le faire directement parce que les membres du comité ne sont pas encore nommés, mais je le ferai savoir, c'est sûr.

Par contre, je leur dirai également—et je pense que cela revient à ce que James disait—que s'il y a des points sur lesquels ils veulent soumettre un rapport avant cela, eh bien qu'ils le fassent. Je ne veux pas leur dire : « Ne me livrez pas de rapport », mais s'ils sont déjà arrivés à des conclusions en février, voire en avril, ces conclusions je veux les voir.

Mme Rose-Marie Ur: Très bien. J'ai uniquement une toute petite question à vous poser.

Il y a des gens qui ont téléphoné à nos bureaux de circonscription, au mien en tout cas, pour dire que ce qui clochait dans le programme, c'est qu'il ne comportait rien pour contrer les préjudices commerciaux. Dans votre plan de travail, envisagez-vous quelque chose qui puisse être fait à cet égard au moyen d'un financement offert au programme? Vous nous avez dit que la cause profonde n'était pas réglée. Les producteurs agricoles nous disent pour leur part que c'est le préjudice commercial qui est la cause.

L'hon. Andy Mitchell: Je vais vous répondre sous deux angles différents. En ce qui concerne les échanges commerciaux, nous avons pour objectif à long terme d'arriver à un système fondé sur des règles. Le Canada profite d'un tel système, et nous essayons de faire valoir cela à l'OMC. La réalité, c'est que comme nous vendons beaucoup plus de ce que nous produisons que ce que nous pourrions nous-mêmes consommer, il nous faut des règles solides.

À la table de négociations à Genève, c'est ce que nous essayons d'obtenir. Je crois savoir ici ce que les membres du comité pensent. En effet, peu importe ce sur quoi nous finirons par nous entendre, il faut absolument que cela puisse se faire de façon vérifiable et transparente afin que les 147 pays honorent leurs engagements. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'accord-cadre me plaisait. Cet accord-cadre précisait que, la première année du programme de réduction, il faudrait un acompte de 20 p. 100. Ce plan n'est pas un refus catégorique, et je pense que cela est important.

Mais ici aussi, c'est un autre exemple qui prouve bien que le programme de stabilisation n'est pas l'unique élément. Ce programme ne pourrait pas en soi solutionner le problème. S'il n'y avait pas ces négociations à l'OMC pour tenter de résoudre le problème à long terme, le programme de stabilisation ne pourrait rien faire, ce qui n'empêche qu'il peut intervenir pour le court terme. Si un producteur voit son revenu interrompu momentanément pour une raison quelconque, à ce moment-là le programme peut intervenir.

Mais là encore, cela revient au fait qu'il faut les deux. Il faut à la fois un programme qui puisse intervenir lorsqu'il y a un résultat, en l'occurrence l'interruption du revenu, mais il faut en même temps une initiative destinée expressément à régler le problème en cause. Dans ce cas-ci, c'est le commerce. Et c'est pourquoi nous nous activons au maximum à l'OMC.

Mme Rose-Marie Ur: Lorsque vous prépariez des programmes d'indemnisation pour l'ESB, avez-vous tenu compte de cela pour que les financements offerts aux différents organismes, parcs d'engraissement ou autres, aillent bien aux producteurs canadiens.

L'hon. Andy Mitchell: Laissez-moi vous dire qu'au fur et à mesure que nous élaborions de nouveaux programmes, notre réflexion évoluait en parallèle parce que nous voulions avoir la certitude que nous procédions de façon aussi claire que possible. Dans le cas de ce programme tout récent, effectivement l'argent va aux producteurs.

Mme Rose-Marie Ur: Je sais que l'assurance-production et les recettes des ventes en Ontario sont de compétence provinciale. La part fédérale du financement du programme est toujours là. Comment avoir la certitude que cet argent va commencer à parvenir à nos producteurs céréaliers? Y a-t-il quelque chose que nous puissions faire?

• (1305)

L'hon. Andy Mitchell: Je pourrais bien entendu en parler à mon collègue. Au niveau officiel, nous allons également essayer d'accélérer les choses, mais je vous ferai personnellement part du résultat de ces entretiens.

Mme Rose-Marie Ur: Bien. S'agissant de l'administration du Programme de stabilisation du revenu agricole, certains des programmes sont administrés par le fédéral et d'autres par les provinces. Dans chacun des cas, y a-t-il des données concernant le délai d'exécution.

L'hon. Andy Mitchell: Je sais qu'au niveau fédéral, nous avons effectivement nos propres délais d'exécution, mais j'ignore si nous avons les données correspondantes pour les provinces. Les avons-nous?

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)): Je regrette de devoir vous dire que l'Île-du-Prince-Édouard est en queue de liste, pas loin derrière l'Alberta.

L'hon. Andy Mitchell: Je vais transmettre ces données au comité.

Mme Rose-Marie Ur: Reste-t-il un peu de temps?

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Un peu, oui.

Mme Rose-Marie Ur: Nos secteurs agricoles sont en chute libre en raison de l'évolution des prix des produits de base. L'argent est compté, et il faut bien comprendre que nous ne pouvons pas concurrencer le Trésor américain ou celui de l'Union européenne. En examinant les différentes perspectives qui s'annoncent, avez-vous une idée de la façon dont nous pourrions faire en sorte que nos producteurs du secteur primaire obtiennent davantage grâce aux ventes plutôt que grâce à des subventions?

Ayant moi-même été productrice agricole, je n'ai jamais été très fière de recevoir un chèque de l'État. J'imagine que cela n'a pas changé. Nous préférierions gagner notre vie grâce aux consommateurs.

L'hon. Andy Mitchell: Effectivement, je pense que vous venez d'exposer très clairement l'autre dynamique dont j'ai parlé bien souvent, c'est-à-dire le déclin à long terme du revenu agricole pour

certaines produits de base. C'est pour cela que j'ai diligenté M. Easter. Je vais suivre de très près le dossier, mais comme le savent, je pense, tous les membres du comité, M. Easter est un parlementaire chevronné, un ancien dirigeant de mouvements agricoles et producteur agricole et c'est ce qu'il va faire.

Il va le faire en concertation avec l'industrie, et il y a en l'occurrence quatre volets spécifiques. D'abord, il faut quantifier le problème, sortir un peu des évidences anecdotiques qui abondent et faire pas mal de recherche. En second lieu, il faut déterminer certaines des causes. C'est cela qu'il faut faire. Ensuite, il faut élaborer certaines des solutions possibles, comme celles dont vous parlez, pour résoudre le problème. Enfin, qui devra passer à l'action, de qui cela relève-t-il? De la province, du gouvernement fédéral, des producteurs, de l'industrie, de la société en général?

Voilà donc le genre de choses que nous devons faire. Même si toutes les autres choses que nous faisons sont importantes, notamment pour la façon dont nous gérons le risque et tout le reste, il est également essentiel d'avoir une perspective à plus long terme et de travailler aussi dans ce sens. Je suis prêt à le faire. Je sais que l'industrie est prête à le faire. Nous sommes résolus à faire cela ensemble.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci, madame Ur.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous consacrer encore quelques instants? Il y a encore une ou deux choses dont il faut parler. Je vais essayer de vous retenir le moins de temps possible, mais pourriez-vous nous consacrer encore quelques instants?

L'hon. Andy Mitchell: Il faut que je vous quitte à une heure et quart, si c'est possible monsieur le président.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Très bien.

M. Miller, deux minutes, M. Easter, une minute, puis M. Drouin pour conclure.

M. Larry Miller: Je vous remercie.

Andy, je pourrais peut-être revenir à ce dont je parlais un peu plus tôt au sujet des abattoirs. Il y a des abattoirs provinciaux, et j'entends dire qu'il y a deux normes qui régissent leur inspection. Certains de ces abattoirs provinciaux sont peut-être sous les normes, alors que d'autres sont relativement comparables à ceux qui sont sous réglementation fédérale. Envisageriez-vous la possibilité d'accorder un permis sans le consentement de toutes les provinces aux abattoirs qui sont à hauteur.

Je ne vois pas en quoi cela pourrait nuire. Hier, j'ai utilisé un exemple fictif en disant que l'Île-du-Prince-Édouard avait un abattoir qui était aux normes et la Nouvelle-Écosse en avait un qui n'était pas aux normes. Dans un cas comme celui-là, l'avantage pour moi, c'est que non seulement nous pourrions nous débarrasser d'une partie de l'engorgement dû à ces vaches excédentaires et tout le reste, mais nous pourrions aussi y envoyer par bétailière les vaches sur pied de la Nouvelle-Écosse.

Étant donné la situation que nous connaissons, pourriez-vous envisager cela?

L'hon. Andy Mitchell: Je pense que ce qu'il faudrait—et mes collaborateurs me corrigeront si je me trompe—, c'est que l'ACIA, comme responsable de la réglementation, s'assure qu'ils satisfont aux normes réglementaires et législatives fédérales pour émettre un permis. Ce serait nécessaire. D'autre part, je suppose que les propriétaires de l'abattoir voudraient obtenir la désignation fédérale et devraient faire le nécessaire pour cela. Mais nous avons, au niveau fédéral, une norme réglementaire et législative et nous devons nous assurer que les installations y satisfont.

•(1310)

M. Larry Miller: Mais la question porte en fait sur celles qui s'en rapprochent beaucoup. Si l'abattoir était prêt à apporter les transformations nécessaires pour satisfaire aux normes fédérales, transformations assez minimes, seriez-vous prêt, plutôt que d'attendre l'accord de toutes les provinces, à appuyer l'émission de permis vous-même?

L'hon. Andy Mitchell: Il faut que j'examine la question, Larry. Je ne sais pas dans quel cas il me faudrait, ou il faudrait à quiconque, cette permission. Si un abattoir de la Nouvelle-Écosse est prêt à faire le nécessaire pour satisfaire aux normes fédérales et obtenir un permis fédéral, je crois que cela regarde uniquement le gouvernement fédéral et les propriétaires de l'abattoir. Je ne vois pas pourquoi les autres provinces devraient être d'accord.

Si tout le monde essayait collectivement d'accepter une norme inférieure, ce serait différent...mais si un abattoir satisfait aux normes fédérales et veut un permis fédéral, je crois que la question est entre nous et cet abattoir.

M. Larry Miller: Mais il y a aussi la question du marché intérieur.

L'hon. Andy Mitchell: Et la province en question, en effet. Je ne pense pas que cela exigerait l'accord d'une autre province mais je vais vérifier afin d'en être absolument sûr.

M. Larry Miller: Merci.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci, monsieur Miller.

Monsieur Easter, en vitesse; vous empiétez sur le temps de M. Drouin.

L'hon. Wayne Easter: M. Miller empiétait sur le mien, monsieur le président.

Tout à l'heure, avant que vous arriviez, M. Kilgour a posé une question qui nécessite à mon avis un éclaircissement. C'était, si je ne m'abuse, à propos de chiffres présentés par George Brinkman avant le symposium de la FCA l'autre jour qui, dans le dernier exercice financier, indiquait qu'à l'exclusion des paiements gouvernementaux, le revenu des agriculteurs avait diminué de 2 milliards de dollars. L'endettement en dollars actuels serait de 47 milliards de dollars.

La situation est en effet grave. Les députés d'en face semblent dire que le PCSRA ne donne pas les résultats attendus, etc. Or, la réalité, et je crois qu'il faut insister là-dessus, est que l'on doit reconnaître ce que le gouvernement fait de positif. Nous avons offert beaucoup plus de programmes spéciaux que prévu il y a un an. Pourriez-vous nous donner ces chiffres?

Cela ne veut pas dire que la question du revenu n'est pas grave. Elle l'est. Mais, du point de vue du gouvernement fédéral, on a essayé de penser ce déclin beaucoup plus qu'on ne l'avait jamais fait jusqu'ici.

Je me demandais si vous pourriez...?

L'hon. Andy Mitchell: Vous avez raison, monsieur Easter. Cela me semble très clair dans le budget où figure le chiffre de 4 milliards de dollars qui ont été versés. Vous constaterez qu'une bonne partie de ce montant a fait l'objet de budgets supplémentaires. Le gouvernement a réagi à la situation que nous avons connue au cours de l'année. Vous avez tout à fait raison.

D'autre part,—si on ne le fait pas, on devrait le faire—, on devrait fournir au comité, à la fréquence qu'il souhaite, des rapports réguliers sur les règlements dans le cadre du PCSRA, afin qu'il puisse suivre la situation. Comme je l'ai dit, entre l'exercice de 2003 et nos avancées en 2004, nous avons dépassé de 400 millions de dollars les

4 milliards dont nous avons parlé dans le dernier exercice financier. Cela ne tient pas compte du montant qui va aller à l'assurance-production ni de ce que nous faisons avec nos autres programmes.

Le gouvernement est censé fournir ce genre d'assistance. Mais vous avez raison de dire que cela ne limite pas pour nous la nécessité de nous occuper des problèmes à plus long terme. Nous savons très bien que les producteurs font face à des problèmes très graves. Nous avons, collectivement, certaines obligations, nous tous ici, pas simplement moi à titre de ministre, mais tous comme parlementaires, en particulier le Comité de l'agriculture, face à ces questions.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci, monsieur Easter.

Monsieur le ministre, ce serait bon d'avoir ces chiffres avec une ventilation provinciale, si possible, pour que nous puissions mieux comprendre la situation. Ce serait très utile.

Quant à l'autre chiffre qui est sorti de l'étude que citait M. Easter, il faudrait maintenant 300 \$ de capital pour gagner un dollar dans une exploitation agricole canadienne.

Monsieur Drouin.

[Français]

L'hon. Claude Drouin (Beauce, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je veux vous remercier, vous et les membres de votre équipe, de votre comparution. Nous connaissons tout le travail que vous faites et nous l'apprécions énormément. Toutefois, des agriculteurs, au Québec en particulier, sont en désarroi. Plusieurs nous disent qu'ils reconnaissent ce que le gouvernement du Canada a fait et qu'ils ne veulent pas nécessairement plus d'argent. Ils veulent que cet argent se rende là où il doit aller. Ils reconnaissent que le gouvernement du Canada a affecté 2,1 milliards de dollars au règlement de la crise de la vache folle et ils l'apprécient beaucoup, mais cet argent ne se rend pas toujours là il devrait se rendre. Vous nous avez dit que la situation semblait commencer à se redresser dans l'Ouest. Cependant, ce n'est pas nécessairement le cas de la vache de réforme, du moins au Québec, selon les dernières nouvelles que j'ai eues. Les revenus des producteurs sont touchés de façon importante. Il y a beaucoup de désarroi. Il y a même eu une émission à la télévision de Radio-Canada établissant une augmentation du taux de suicide chez les fermiers. Les plus touchés dans ce secteur sont les jeunes, soit la relève agricole, qui n'ont pas les reins assez solides.

Je suis content de voir qu'un comité de révision s'emploie à déterminer comment on pourrait améliorer les programmes et s'assurer que l'argent soit employé de façon plus efficiente. Nous en avons discuté il y a deux semaines, lorsque vous avez comparu. Vous nous avez dit que cela pouvait être une avenue, mais qu'il n'y avait pas que celle-là. Plusieurs producteurs proposent un revenu minimum. Une telle mesure n'aurait pas d'incidence sur le budget gouvernemental, mais elle aiderait les producteurs à obtenir un prix de base raisonnable pour les aider à passer au travers d'une crise comme celle-là.

Je sais que ce n'est pas simple, parce que si la situation se stabilise dans une partie du pays et non dans une autre, on ne souhaitera peut-être pas une mesure de ce genre. En attendant, pourrait-il y avoir une certaine souplesse? J'espère que les gens d'Agriculture Canada pourront trouver une solution pour aider nos producteurs.

Je vais poser une dernière question au ministre, parce que je sais qu'il est très occupé. Nous ne souhaitons pas que les Américains découvrent un cas de vache folle, mais si c'était le cas, est-ce que cela n'aurait pas une incidence chez nous? À ce que je sache, nous importons de la viande des États-Unis. Si tel était le cas, le Canada n'importerait plus de viande des États-Unis, et cela aurait peut-être un effet positif pour notre agriculture.

• (1315)

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Je vais vous répondre à plusieurs niveaux. Tout d'abord, vous pouvez vous poser la question dans le contexte du Québec. Ces éleveurs au Québec sont tout aussi admissibles que les autres au programme que nous offrons dans le reste du pays aux éleveurs. C'est la réalité et nous nous sommes efforcés avec la province de leur permettre d'utiliser leurs systèmes de prestation à cet égard.

Il y a un autre problème, et cela ne touche pas simplement le Québec, c'est l'industrie laitière. Il est difficile de se baser sur des moyennes parce que les opérations sont différentes mais, de façon générale, les producteurs laitiers reçoivent environ 85 p. 100 de leur revenu de la partie laitière de leurs opérations et environ 15 p. 100 d'autres sources, essentiellement de leurs vaches de réforme et génisses.

Du côté laitier, il n'y a pas eu un effet direct sur le revenu du lait, mais il y a eu de grosses conséquences pour les 15 autres pour cent et c'est ce dont nous essayons de nous occuper. C'est différent de la question bovine et nous le reconnaissons bien. C'est pourquoi il est important que nous nous en occupions spécifiquement et c'est ce que nous faisons en ce moment. Vous avez dit qu'une des options serait un prix minimum. Vous avez également évoqué, et je vous en félicite, certains des problèmes que cela représente et c'est certainement quelque chose que nous devons continuer à examiner de près.

Comme je le disais tout à l'heure à Mme Poirier-Rivard, il faut savoir ce que la Commission canadienne du lait va faire pour tenir compte de la valeur de récupération des animaux et voir ce que cela va donner pour la révision des prix. On y travaille.

Ensuite, il y a toute la question de savoir s'il y a quelque chose qui suivrait directement cela que l'on pourrait envisager. C'est un problème au Québec et ailleurs. Il y a une grosse industrie laitière dans ma propre province de l'Ontario, il y a une industrie laitière dans la région de l'Atlantique, il y en a également une dans l'Ouest. Il ne s'agit pas simplement de producteurs du Québec même si cette province a la prépondérance dans ce secteur. C'est certainement un problème important dans votre province. Je le sais.

L'hon. Claude Drouin: Pour ce qui est des États-Unis et de la maladie de la vache folle, pensez-vous que l'on puisse s'attendre à quelque chose de positif?

L'hon. Andy Mitchell: Je n'avancerai rien tant que nous n'aurons pas obtenu de résultats concluants des États-Unis.

[Français]

L'hon. Claude Drouin: Merci.

[Traduction]

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci, monsieur le ministre, et merci à vos collaborateurs.

Nous allons interrompre la séance quelques minutes afin de pouvoir réorganiser la table.

Je sais que vous êtes occupés, messieurs, et que vous devez aller vous préparer pour la période des questions.

Merci beaucoup.

• (1320)

L'hon. Andy Mitchell: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à remercier encore le comité de sa patience face à mon retard.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Je ne savais pas que nous avions le choix.

Des voix : Oh! Oh!

L'hon. Andy Mitchell: On a toujours le choix.

• (1325)

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Nous allons passer à la deuxième partie de notre réunion, qui devait être la première partie mais qui est devenue la seconde.

Nous recevons donc Mary Komarynsky, sous-ministre adjointe, Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture—je sais que vous êtes assez occupée ces jours-ci; Andrew Marsland, sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés; et Howard Migie, sous-ministre adjoint intérimaire, Direction générale des politiques stratégiques. C'est lui qui a toutes les idées. James Roberge, directeur général, reste avec nous.

Merci.

Si vous n'avez pas d'autres déclarations à faire, nous allons commencer par des tours de cinq minutes.

Monsieur Bezan.

M. James Bezan: Revenons un peu à l'assurance-production, en particulier l'assurance-production future. Nous voulons nous assurer que ce cadre stratégique pour l'agriculture sera durable à plus long terme que d'autres programmes d'aide à l'agriculture que nous avons eus par le passé. Nous commençons à nous éloigner de la simple production de récoltes et à penser—même si l'on n'a encore rien annoncé—aux autres produits que l'on pourrait englober dans cette assurance-production générale et à la façon dont on entend assurer ces autres produits. J'aimerais savoir quelles sont les idées qui circulent et quel calendrier est envisagé.

Mme Mary Komarynsky: Quant à ce que nous planifions, nous examinons en effet d'autres produits qui pourraient être éventuellement couverts par l'assurance-production. Par exemple, nous examinons si nous pourrions envisager une assurance-production pour le bétail. C'est probablement le produit clé qui manque.

En outre, nous envisageons d'autres types de programmes pour l'assurance-production. Par exemple, nous songeons à un panier de récoltes qui ferait que plutôt que de couvrir X, Y et Z, un producteur assurerait en fait un panier, ce qui pourrait réduire ses coûts, car certaines récoltes peuvent être à plus haut risque que d'autres.

Nous envisageons une autre option appelée « perte locale ». Pour certaines récoltes, un producteur peut avoir une assurance très spécifique pour un champ particulier où il cultive, par exemple, un produit très coûteux. Nous examinons un certain nombre d'options qui permettraient d'offrir différents types d'assurances aux producteurs et donc un choix plus large.

M. James Bezan: Combien de temps pourrait prendre par exemple l'entrée en vigueur d'une assurance bétail puisque ce sont ces producteurs qui sont les plus en difficulté actuellement?

Mme Mary Komarynsky: Il est prévu que certaines de ces options de programmes soient mises en place pour la campagne agricole 2005 et d'autres pour l'année 2006.

M. Howard Migie: Ce n'est pas pour tout le pays mais une ou deux provinces vont, pensons-nous, essayer en 2005.

M. James Bezan: Quelles sont les provinces qui vont essayer cela?

Mme Mary Komarynsky: Soyons clairs. Comme l'a dit, je crois, le ministre, ce sont les provinces qui offrent et administrent en fait l'assurance-production et c'est donc à elles de décider des options de programmes qu'elles veulent envisager.

Je n'ai pas la liste de qui fera quoi; c'est probablement un peu trop tôt pour le savoir. Mais, Howard a raison, ce ne sera pas une mesure nationale. Les provinces auront le choix entre plusieurs options.

M. James Bezan: Dans les prévisions budgétaires, êtes-vous assez sûrs des chiffres que vous avancez? L'année dernière, ils étaient sensiblement inférieurs aux dépenses réelles, essentiellement du fait de l'ESB, évidemment, mais il y a aussi eu une majoration sensible des coûts opérationnels.

• (1330)

M. James Roberge (directeur général, Direction des services des finances et de la gestion des ressources, gestion intégrée, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): L'année dernière, on m'avait demandé d'indiquer les fonds complémentaires nécessaires pour l'assurance-production. Cela, parce que cela dépassait nos pouvoirs. Toutefois, cette année, on s'attend à ce que le budget de 400 millions de dollars prévus corresponde aux besoins des programmes gérés par le gouvernement fédéral. Nous ne prévoyons pas pour le moment de besoins additionnels et c'est pourquoi il n'y a rien cette année au budget supplémentaire.

M. James Bezan: Il y a une chose, et c'est pour l'ensemble du ministère, que l'on appelle subventions et contributions. Au début de la décennie, cela dépassait de loin un milliard de dollars. C'est sensiblement moins depuis quelques années. L'année dernière, je crois que les subventions et contributions se situaient autour de 170 millions de dollars. Le budget prévoit 334 millions de dollars cette année. Qu'est-ce qui a mené à ce rapide déclin puis, tout d'un coup, au doublement du chiffre cette année pour les subventions et contributions?

M. James Roberge: Là encore, c'est essentiellement une question de changement dans la comptabilité. C'est sorti de l'enveloppe gestion des risques opérationnels pour passer ensuite dans les dépenses statutaires suite à certaines décisions juridiques. Ce que vous voyez donc pour les subventions et contributions sont les crédits votés à ce titre, ce qui n'inclut pas le 1,1 milliard de dollars par an de programmes de gestion des risques opérationnels, ou pratiquement rien de ce montant.

C'est donc juste un déplacement. C'est pourquoi les dépenses totales continuent à augmenter et, l'essentiel de ces dépenses, je le

répète, consiste en des transferts soit aux provinces, soit directement aux producteurs.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci, monsieur Bezan.

Monsieur Kilgour.

L'hon. David Kilgour: Je me demande si l'on d'entre vous pourrait nous dire comment il se fait que des pays comme la Hollande et le Mexique réussissent aussi bien en matière d'exportations. Je sais que le Canada réussit pas mal aussi, mais pourrions-nous tirer des leçons de pays comme le Mexique et la Hollande?

M. Andrew Marsland (sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Nous pouvons toujours tirer des leçons d'autres pays et il est en effet bon de surveiller ce qui se fait ailleurs.

Vous avez raison de dire que le Canada a bien réussi ces 10 dernières années. Nous avons doublé en valeur nominale nos exportations qui atteignent quelque 25 milliards de dollars. La composition de ces exportations a quelque peu changé. Les exportations en vrac sont restées stables et ce sont les exportations de valeur ajoutée qui ont augmenté.

Je ne peux vous répondre précisément à propos du Mexique. Pour les Pays-Bas, ils suivent de très près la chaîne de valeur et c'est ce que nous essayons aussi de faire, en particulier dans le contexte de la table ronde sur la chaîne de valeur où nous réunissons des producteurs et d'autres intervenants dans la chaîne pour examiner des méthodes stratégiques qui nous permettraient de mieux exploiter les marchés internationaux à moyen et long terme.

L'hon. David Kilgour: Le canola, par exemple, est une réussite énorme pour le Canada. Je crois que cela représente 6 milliards de dollars. Toutefois, les producteurs de canola prétendent que le soja obtient toutes sortes de subventions. Pourriez-vous nous dire comment à votre avis nous pourrions aider le secteur du canola à réussir encore mieux?

M. Andrew Marsland: Il est vrai que l'industrie du canola fait face à des défis importants, non seulement du fait de subventions mais également à cause de l'augmentation massive de la production dans des pays où les coûts sont faibles, en Amérique du Sud en particulier.

Comment pouvons-nous aider l'industrie du canola? Nous collaborons. Elle fait face à un certain nombre de problèmes, nécessiterait plus de recherche et de développement, en particulier du fait que l'on a tendance à s'éloigner des gras trans. Nous collaborons donc en matière de recherche et je suis sûr que M. Archibald pourrait vous donner plus de détails à ce sujet.

Nous travaillons également avec ce secteur qui a des problèmes à surmonter pour accéder aux marchés internationaux. Pour le développement des marchés, nous aidons l'industrie du canola dans le cadre du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation.

L'hon. David Kilgour: Vous avez parlé de l'accès aux marchés. Vous savez probablement qu'il y a un demi-million de Kenyans qui produisent maintenant des fleurs coupées et des légumes pour l'Europe, essentiellement. Il y a quelques semaines, ils se plaignaient que notre code sur les pesticides les empêchait de pénétrer le marché canadien alors que ces légumes peuvent être vendus en Europe dans les pays de l'Union européenne.

Nous voulons tous accroître la rentabilité des exploitations au Canada, mais auriez-vous des commentaires? Ils considèrent cela comme un obstacle non tarifaire pour des gens qui ont aussi désespérément besoin d'emplois.

• (1335)

M. Andrew Marsland: Je ne peux vous répondre sur ce cas particulier. Peut-être pourriez-vous adresser votre question à l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui s'occupe de cela couramment. Mais c'est certainement vrai dans certains cas.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): David, vous vous éloignez un peu du CSA.

L'hon. David Kilgour: Très bien. Je pensais que nous pouvions avoir une discussion philosophique.

Si c'est cela, je poserai une dernière question sur le PCSRA. J'essayerai de ne pas déplaire à notre très cruel président.

On dit que ce programme favorise certaines régions telles que celles où l'on a des légumes mais où l'on peut cultiver des tas de choses. On peut avoir le concept de ferme complète mais quand on a simplement du blé ou du bétail, cela n'aide pas beaucoup.

Quelqu'un a-t-il des commentaires à ce sujet ou M. Marsland doit-il répondre à toutes les questions aujourd'hui?

Mme Mary Komarynsky: Nous commençons à analyser produit par produit le genre de paiements effectués dans le cadre de ce programme. Je ne crois pas que le PCSRA ait été conçu pour favoriser une région ou un produit particulier. Comme vous le savez, si le revenu chute par rapport à ce qu'il était, cela déclenche un paiement. Rien ne semble indiquer pour le moment qu'il favorise, et ce n'était certainement pas l'intention, une région ou un produit plus qu'un autre.

Il est possible que certains produits ou certains producteurs qui ont connu une chute de revenu plus grande reçoivent un paiement plus important du PCSRA.

Monsieur le président, pourrais-je profiter de l'occasion pour clarifier quelque chose? M. Anderson a posé une question à propos du dépôt. Il a demandé quand l'amendement entrerait en vigueur pour que les producteurs puissent faire leurs dépôts de deux tiers. J'ai dit décembre. Je voudrais préciser que ce sera d'ici à la fin décembre.

Merci.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Est-ce qu'ils seraient alors remboursés au cours de cette année financière? Ils payeraient des impôts mais ils pourraient récupérer cela après la fin de l'année financière et avoir encore des impôts à payer cette année sans argent pour les payer.

Mme Mary Komarynsky: Permettez-moi de poser la question à Danny Foster parce que c'est assez technique.

M. Danny Foster (directeur général intérimaire, Direction des politiques sur le revenu agricole et l'adaptation, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Le dépôt est déjà un dépôt après impôt si bien que cela n'a pas d'incidence sur leur situation fiscale.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): S'il s'agit d'un report du CSRN, il y a une implication fiscale.

M. Danny Foster: Non, l'argent transféré du CSRN au PCSRA est imposé. Il n'y a pas d'autre report d'impôt sur l'argent du CSRN transféré au PCSRA. C'est déjà imposé.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Je reviendrai là-dessus avec vous tout à l'heure, Danny.

M. Danny Foster: L'argent qui se trouve dans les comptes du PCSRA est déjà imposé.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): D'accord.

Monsieur Kilgour, votre temps est écoulé.

Messieurs, y a-t-il quelqu'un d'autre?

M. David Anderson: Puis-je revenir là-dessus une minute?

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Oui, vous avez cinq minutes.

M. David Anderson: L'argent qui sort du CSRN est imposé quand il en sort. Le problème est que nous ne voulons pas que les agriculteurs payent des impôts avant de mettre cet argent dans le PCSRA. Ils n'ont déjà pas de quoi payer le dépôt et vous voulez les imposer pour faire ce dépôt. Êtes-vous en train de dire que cet argent n'est pas imposable?

M. Danny Foster: Il y a deux comptes pour le CSRN. Un fonds 1 et un fonds 2. Le fonds 1 est déjà après impôt. Le fonds 2 représente les contributions du gouvernement.

Dès que l'argent sort du fonds 2, il est imposé. Il n'y a plus de report de l'impôt sur ce qui sort du fonds 2 du CSRN pour entrer dans le PCSRA. C'est imposé. Si les producteurs décident de sortir l'argent du fonds 2 et de le mettre dans le PCSRA, ils payent l'impôt là-dessus.

M. David Anderson: Ce qui s'est produit, toutefois, c'est que ces gens-là n'avaient pas prévu de mettre tout ce dépôt là-dedans. La moitié des deux tiers est sortie du fonds 2; on leur demande de payer l'impôt mais ils n'ont pas de quoi le payer. Ils n'ont pas de quoi faire le dépôt et, à plus forte raison, de quoi payer l'impôt sur l'argent que vous avez mis dans le programme. Ils n'ont pas le choix pour ce qui est de dépenser cet argent parce qu'une erreur a été commise et que vous n'avez pas réussi à la corriger.

Est-ce que vous comprenez? L'argent vient du CSRN. Tout ce qui sort du fonds 2 est imposable. Mais cet argent est déjà allé au dépôt dans le PCSRA et ce n'est pas ce qu'ils veulent. Ils payent un impôt sur cet argent auquel ils n'ont pas accès et qu'ils ne veulent pas voir transformer en dépôt et n'ont de toute façon pas de quoi faire leurs paiements.

M. Danny Foster: Je crois que le problème, en fait, c'est que l'argent est dans les comptes du PCSRA et que les producteurs voudraient y avoir accès. Pour ce qu'ils mettent dans ces comptes du PCSRA, ils peuvent sortir l'argent du fonds 1, qui a déjà été imposé, et le mettre là ou sortir l'argent du fonds 2, payer l'impôt et le mettre dans le PCSRA.

M. David Anderson: Vous parlez de gens qui ont volontairement sorti leur argent et fait un dépôt au PCSRA. J'essaie de vous faire comprendre qu'il y a des agriculteurs dont l'argent a été transféré du CSRN au PCSRA et ont maintenant un dépôt de 100 p. 100, dont 50 p. 100 est imposable. Ils ne veulent pas que cet argent soit...

Dites-vous que ce n'est pas imposable?

• (1340)

M. Danny Foster: Je dis que tout l'argent qui se trouve dans le compte du PCSRA est net d'impôt.

M. David Anderson: Et je vous dis pourquoi il est arrivé là. Ils ne veulent pas que cet argent soit dans ce compte parce qu'ils... Ils veulent avoir accès à cet argent, ils ne veulent pas qu'il reste là, net d'impôt, au PCSRA. Ils veulent récupérer deux tiers du dépôt et ceci avant le 31 décembre sinon le gouvernement va leur demander de payer des impôts.

M. Danny Foster: Ils paient l'impôt sur tout argent sorti de leur fonds 2 du CSRN l'année où ils l'ont mis dans leur compte PCSRA, c'est-à-dire cette année, qu'il reste ou non au compte PCSRA.

M. David Anderson: Mais ces gens...

L'hon. Wayne Easter: Pourrais-je avoir un éclaircissement?

Le vice-président (M. Gerry Ritz): David a la parole.

L'hon. David Kilgour: Est-ce qu'il vient de dire...?

L'hon. Wayne Easter: David, je demande simplement un éclaircissement.

David, si je ne m'abuse, vous dites qu'il y a des gens qui, maintenant que nous avons reporté le dépôt, ont payé 100 p. 100 de ce dépôt et estiment que le système a changé et qu'ils ne devraient pas se retrouver dans cette situation parce qu'en fait, d'après ce qu'a dit Danny, il va leur falloir payer de l'impôt sur une partie de cet argent puisqu'ils ont versé 100 p. 100 du dépôt alors qu'il était inutile de le faire?

M. David Anderson: Ils estimaient que le ministère leur avait indiqué qu'ils pouvaient déposer leur argent dans le PCSRA, mais le régime de dépôt a changé et on n'exige plus qu'un dépôt d'un tiers de la somme totale. Ces agriculteurs n'ont pu se faire rembourser les deux autres tiers. Ils paient de l'argent sur la moitié de la somme, car la moitié de la somme provient du fonds 2, c'est exact.

L'hon. Wayne Easter: En fait, il faut qu'on corrige la situation concernant les deux tiers de la somme déposée à l'origine. C'est une demande raisonnable puisque le régime a changé depuis qu'ils ont fait leur dépôt original. C'est une demande raisonnable.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Je voudrais savoir si on leur remboursera leur argent avant qu'ils n'aient à payer des impôts sur cette somme? Si vous nous dites que cela se fera d'ici la fin de l'année, ça signifie qu'ils ne recevront pas de chèque du gouvernement avant mars, après que le gouvernement aura réclamé sa part d'impôt. Ces agriculteurs seront doublement touchés. Voilà ce qui me préoccupe. Vous devrez y réfléchir et faire des calculs, car nous ne voulons pas que des agriculteurs en colère exigent de nous que vous corrigiez la situation.

Merci.

Monsieur Anderson, il vous reste environ une minute et demie.

M. David Anderson: M. Miller voulait poser une question, mais merci. Il faut s'attaquer à ce problème dans les meilleurs délais.

L'hon. David Kilgour: Pourrions-nous demander aux fonctionnaires de s'engager à prendre des mesures, monsieur le président?

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Tout ce que fait le comité est un engagement.

M. Danny Foster: Il faudrait faire adopter l'amendement le plus rapidement possible afin que les producteurs puissent retirer leur argent du compte. S'ils ont retiré de l'argent du fonds 2 du CSRN, ils devront payer de l'impôt sur cette somme cette année, quand ils rempliront leur déclaration au printemps 2005. Il faut leur permettre de retirer leur argent du PCSRA pour payer leur facture.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Oui, et il ne leur restera plus comme dépôt qu'un tiers de la somme originale, et ce, jusqu'en mars 2005.

Très bien. C'est clair comme de la boue. Merci.

Monsieur Miller, il reste une minute.

M. Larry Miller: J'aimerais préciser ce que je disais un peu plus tôt au ministre concernant l'homologation des abattoirs provinciaux. Il y a deux volets. Ce que je n'ai pas bien expliqué, c'est que nous avons un code national et nous en avons besoin. Je suis fermement convaincu qu'on doit aller de l'avant malgré le refus de certaines provinces car j'y vois très peu d'inconvénients. Je tenais à le souligner et j'en parlerai personnellement au ministre.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Les représentants de l'ACIA nous ont fait part de leur point de vue hier.

Howard, qu'en pensez-vous?

M. Howard Migie: J'ignore s'il y a un représentant de l'ACIA ici aujourd'hui, mais je ne saurais vous dire combien de provinces devraient donner leur accord avant que vous puissiez mettre en place un code national des viandes qui soit acceptable et viable. Vous dites que, à votre avis, il ne faut pas attendre qu'il y ait unanimité si on veut faire des progrès.

M. Larry Miller: Si les circonstances étaient normales, je préférerais que toutes les provinces soient d'accord, mais la situation n'est pas normale et il faut prendre une décision politique, même si elle risque de déplaire à certaines provinces. J'aimerais savoir ce que vous en pensez ou même si vous seriez prêt à envisager une telle recommandation.

M. Howard Migie: Il faudra que j'en parle à l'ACIA car je ne peux vous dire quel chiffre serait acceptable et quel pourcentage de la production il faudrait atteindre avant même d'envisager un tel code.

• (1345)

M. Larry Miller: Les représentants de l'ACIA nous ont dit qu'ils attendaient des directives politiques. Faisons en sorte qu'ils puissent agir.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci, monsieur Miller.

Monsieur Kilgour, vous avez cinq minutes.

L'hon. David Kilgour: Poursuivons dans la même veine. Monsieur Migie, je ne crois pas que vous soyez conscient de la gravité de la situation. Pourquoi ne vous êtes-vous pas informé de la production qui se fait dans les différentes provinces?

M. Howard Migie: Nous l'avons fait. Nous avons parlé à tous les intéressés dans la région de l'Atlantique qui examinent la possibilité d'établir des normes pour cette région, ce qui permettrait des échanges qui amélioreraient la situation. Nous examinons cette option qui est possible, dans une certaine mesure, aux termes de la loi, mais le gouvernement n'a encore pris aucune décision stipulant que nous devons établir des normes pour l'une ou l'autre région ou pour les régions dont la production n'atteint pas 100 %.

L'hon. David Kilgour: Vous n'êtes pas tenu de nous le dire, bien sûr, mais a-t-on fait des recommandations en ce sens? Ceux qui produisent de la viande en Saskatchewan ne peuvent la vendre en Alberta parce que leur abattoir détient un permis provincial; c'est insensé.

M. Howard Migie: Il y a eu beaucoup de discussions, mais aucune nouvelle proposition n'a été faite ces derniers mois. On a beaucoup discuté de la façon de procéder, mais aucune décision n'a été prise au niveau politique. C'est tout ce que je peux vous dire.

L'hon. David Kilgour: Monsieur le président, je propose que notre comité formule une recommandation à ce sujet.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Nous y réfléchissons, monsieur Kilgour, au moment de rédiger notre rapport.

Merci.

L'hon. David Kilgour: Encore une chose : combien d'employés du ministère de l'Agriculture travaillent dans les différentes provinces, à commencer par la Colombie-Britannique? Combien d'employés compte le ministère de l'Agriculture?

M. James Roberge: Approximativement 6 000 employés.

L'hon. David Kilgour: Combien d'entre eux travaillent dans la région de la capitale nationale?

M. James Roberge: Je crains de ne pas avoir ces données avec moi.

L'hon. David Kilgour: Vous ne savez pas combien d'employés travaillent dans cette région?

M. Howard Migie: Nous ne voudrions pas vous induire en erreur.

L'hon. David Kilgour: Donnez-moi un chiffre approximatif.

M. Howard Migie: Nous vous transmettrons ces informations.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Madame Ur, vous avez la parole.

Mme Rose-Marie Ur: J'ai quelques questions sur le Cadre stratégique pour l'agriculture. Y a-t-il des critères en fonction desquels on pourra évaluer les résultats du CSA? J'imagine qu'on s'est donné un objectif. Est-ce qu'on approche du but? Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent? J'imagine que vous avez une idée de ce que vous comptez faire.

M. Howard Migie: Pour le cadre conçu pour tous les chapitres—l'environnement étant le plus volumineux—nous avons établi des buts très précis que nous voulons atteindre à la fin de la période de cinq ans. Nous sommes sur le point d'évaluer pour la première fois les progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent.

Nous nous fonderons sur deux types de critères. Premièrement, nous nous pencherons sur des mesures quantitatives pour déterminer si nous avons atteint nos objectifs de gestion au niveau du plan environnemental pour les entreprises agricoles, par exemple. Mais ce qui nous intéresse surtout, c'est de savoir si nous avons réussi à améliorer la situation du point de vue environnemental, dans ce cas. Il en va de même pour la gestion des risques opérationnels : nous évaluons nos progrès en fonction d'une longue liste de buts précis. Grâce au CSA, nous voulons pouvoir indiquer aux Canadiens quels progrès sont réalisés en cours de route.

Nous avons commencé à rédiger notre premier rapport, car, comme vous le savez, nous avons lancé les programmes avec un peu de retard. Nous comptons présenter aux Canadiens un rapport qui présentera tous les résultats obtenus en fonction des buts que nous nous sommes fixés.

Mme Rose-Marie Ur: Vous avez commencé à recueillir des informations pour rédiger votre rapport; et quelle en sera la conclusion, selon vous? Estimez-vous avoir atteint vos buts? Vous avez parlé de l'environnement.

M. Howard Migie: Nous n'avons pas mis les programmes en place aussi tôt que nous l'avions espéré. Dans certains cas, le

programme a été lancé si tard qu'on pourra difficilement les évaluer dans ce premier rapport. Il nous faudra attendre encore un an au moins avant d'avoir une idée de nos progrès.

Mme Rose-Marie Ur: Vous comprenez certainement que les députés de tous les partis politiques sont très frustrés par la situation qui prévaut dans le secteur agricole. Cette frustration est très réelle et non pas, du moins je l'espère, politique. C'est une frustration qui n'a rien à voir avec la politique, du moins, dans mon parti.

Cela dit, il faut de l'argent et des programmes, mais il faut aussi que ceux qui travaillent au ministère comprennent la gravité de la crise. On nous parle de délai de 18 mois, de 24 mois, de 36 mois, de cinq ans. Les agriculteurs ne survivront pas si longtemps.

Une voix: Bravo!

Mme Rose-Marie Ur: Il est très important que nous, les élus, mais aussi vous, les fonctionnaires, compreniez l'ampleur de la crise.

Cela dit, vous ne pourrez probablement pas me donner ces informations aujourd'hui, mais il serait bon de savoir combien d'employés du ministère ont des antécédents en agriculture et comprennent véritablement de quoi il s'agit. Il nous faut des experts en comptabilité, en droit, moi je ne suis pas experte de l'un ou l'autre domaine, mais il nous faut des gens qui comprennent la situation du point de vue des agriculteurs. Je crois qu'il y a une lacune à cet égard en ce moment. On aura beau mettre sur pied toutes sortes de programmes, si ceux qui les administrent ne comprennent pas ce qui se passe sur le terrain... Comme politicienne et comme ancienne agricultrice, il est parfois frustrant d'entendre certaines remarques. Il ne s'agit pas nécessairement d'observations qui ont été faites ce matin, mais j'en entends régulièrement ici, au comité. Il est donc important de se pencher sur la dynamique au sein du ministère et de se demander si les fonctionnaires ont les antécédents qu'il faut.

●(1350)

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Y a-t-il des commentaires, mesdames ou messieurs?

David.

L'hon. David Kilgour: Oui, j'aimerais intervenir.

Combien d'employés du ministère de l'Agriculture ont un diplôme en agronomie? Je parie que vous ne le savez pas.

Mme Rose-Marie Ur: Je n'ai pas de diplôme, moi.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Mme Ur leur a demandé de trouver ces informations et je suis certain qu'ils nous les transmettront dès qu'ils les auront.

Étant moi-même producteur, je m'inquiète un peu et espère que l'objectif que vous vous êtes fixés dans le dossier de l'environnement ne vous amènera pas à négliger la viabilité de la production agricole.

Monsieur Bezan.

M. James Bezan: Je suis moi-même producteur et je m'entretiens régulièrement avec les habitants des régions rurales. Je constate qu'ils se demandent pourquoi il y a ce qu'ils considèrent comme un manque de compassion. C'est souvent attribuable à la différence entre les professions.

J'aimerais revenir au PCSRA car nous sommes ici pour discuter du cadre stratégique pour l'agriculture. Le PCSRA n'est pas un programme de la catégorie verte de l'OMC et il faudra donc y apporter des changements pour le rendre conforme aux exigences de l'OMC. Savez-vous quels changements devront être apportés pour faire inclure ce programme dans la catégorie verte? Certains ont laissé entendre que des sommes considérables d'indemnisation relativement à l'ESB ont été versées par l'entremise du PCSRA en vue d'en faire un programme de la catégorie verte, mais je crains que nous n'ayons fait des mesures d'aide en cas de catastrophe un programme qui puisse faire l'objet de mesures compensatoires.

M. Howard Migie: Je pourrais peut-être donner un début de réponse.

Une part du PCSRA, en fait, une très grande part du PCSRA, soit celle des mesures d'aide en cas de catastrophe, est considérée comme faisant partie de la catégorie verte. Le problème réside plutôt dans le volet de stabilisation qui, selon les nouveaux critères, ne pourrait s'inscrire dans la catégorie verte. Au niveau de l'assurance-récolte, on pourrait, avec quelques petits rajustements, faire en sorte que les programmes d'assurance-récolte soient considérés comme faisant partie de la catégorie verte. Mais il reste un volet du PCSRA qui ne satisfait tout simplement pas aux critères. Il faudrait une baisse d'environ 30 p. 100 pour qu'il satisfasse aux critères de la catégorie verte.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Voulez-vous poser une question complémentaire?

M. James Bezan: Non, ça va.

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Merci.

Monsieur Drouin.

[Français]

L'hon. Claude Drouin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le ministre nous a mentionné tout à l'heure que l'instauration d'un prix plancher était étudiée ainsi que d'autres solutions. Selon vous, est-ce qu'on sera en mesure d'arriver rapidement à une conclusion quant à l'opportunité d'instaurer un prix plancher? Plusieurs agriculteurs fondent beaucoup d'espoir sur un prix plancher.

Vous ne pourrez peut-être pas répondre à ma deuxième question. J'ai appris une chose ce matin et je n'ai pas pu en parler hier avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments. J'ai rencontré ce matin des pomiculteurs du Conseil d'horticulture du Canada. Nous acceptons ici des pommes américaines qui ont des homologations que nous n'avons pas et que nous n'accordons pas à nos pomiculteurs canadiens. Il n'y a pas de processus d'harmonisation. Ainsi, nos pomiculteurs sont pénalisés. De quelle façon envisagez-vous de trouver une solution afin de protéger nos producteurs de pommes et de vous assurer qu'ils soient capables de faire face à la concurrence américaine et asiatique? Vous savez que l'importation de produits américains est de plus en plus importante. On a observé une forte progression dans ce sens. C'est donc très difficile pour eux.

Vous n'êtes pas obligé de répondre à ma deuxième question; vous pouvez la prendre en note et nous faire parvenir une réponse.

• (1355)

[Traduction]

M. Howard Migie: Je commencerai par répondre à la question que vous avez posée sur le prix plancher. Nous étudions cette possibilité plus attentivement depuis plusieurs semaines car on croit que cela pourrait permettre de régler le problème des animaux âgés. Déjà, on peut fixer un prix au niveau provincial. Si le gouvernement provincial ou une association provinciale de producteurs le demande, on peut, grâce à un mécanisme particulier, fixer un prix; le Québec, par exemple, pourrait fixer un prix pour les animaux âgés. Il y a aussi un mécanisme au niveau fédéral, la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*, qui nous autorise à élargir la portée d'un mécanisme provincial à l'échelle du pays en conférant à l'organisme compétent le pouvoir de contrôler les exportations à l'extérieur de cette province.

Le problème, c'est que pour que ce soit efficace sur le marché, il faut la participation de plus d'une province ou que les coûts de transport soient considérables pour la province qui ne participe pas car on ne peut faire obstacle à l'entrée de produits dans une province de quelque façon que ce soit.

Pour répondre à votre question, oui, c'est possible. Il incombe en grande partie à la province d'amorcer le processus, car le prix est fixé par la province. Mais les mécanismes existent. Toutefois, à moins que plusieurs provinces voisines ne participent, c'est peu efficace, et si le prix fixé est trop élevé dans un marché où l'offre d'animaux dépasse la demande, on risque de ralentir l'abattage et la vente d'animaux. Il faut peser le pour et le contre.

Comme l'a dit le ministre en réponse à une autre question, si nous réussissons à exporter des animaux de moins de trois mois, cela ouvrira probablement le marché aux animaux plus âgés.

En terminant, je le répète, les mécanismes existent déjà. Il faut obtenir le soutien de plusieurs provinces pour que ça marche, et il faut peser le pour et le contre pour déterminer si c'est ce qu'on doit faire, selon les effets que cette mesure aura sur la production et la consommation des animaux.

Peut-être qu'Andrew pourrait répondre à votre question sur les pommes.

[Français]

M. Andrew Marsland: Je ne connais pas le détail de la question des pommes. C'est peut-être une question d'inscription ou de gestion des produits chimiques, des pesticides. Je sais que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'ARLA, a amélioré sa procédure d'approbation des produits. Si vous aviez d'autres détails, je pourrais...

L'hon. Claude Drouin: Nous en reparlerons plus tard. Merci, monsieur.

[Traduction]

Le vice-président (M. Gerry Ritz): Bien

Merci beaucoup, mesdames et messieurs les témoins. Je remercie les membres du comité de l'excellent travail accompli aujourd'hui.

Nous avons une petite question à régler, à savoir la mise aux voix, à moins que nous ne voulions renvoyer le Budget des dépenses à la Chambre comme tel. Nous sommes prêts pour la mise aux voix? Très bien.

Les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40, moins les montants accordés au moyen de crédit provisoire, inscrits sous la rubrique Agriculture et Agroalimentaire du Budget principal des dépenses 2004-2005 sont-ils adoptés?

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Ministère

Crédit 1—Dépenses de fonctionnement 563 213 000 \$

Crédit 5—Dépenses en capital 36 631 000 \$

Crédit 10—Subventions et contributions 334 955 000 \$

Crédit 15—Aux termes de l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autorisation au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, à garantir le paiement de montants ne dépassant pas en totalité et en tout temps, la somme 1 700 000 000 \$ payable sous la forme d'avances de fonds fournies par les organismes de producteurs, la Commission canadienne du blé et autres prêteurs en vertu du Programme des avances de crédit printanières.

Crédit 20—Aux termes de l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autorisation au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, de garantir le paiement des montants ne dépassant pas en totalité et en tout temps, la somme de 140 000 000 \$ payable à l'égard des accords de

lignes de crédit à être engagés par la Société du crédit agricole pour les besoins du Programme national renouvelé (2001) sur l'éthanol de la biomasse.

Commission canadienne du lait

Crédit 25—Dépenses du programme 3 211 000 \$

Agence canadienne d'inspection des aliments

Crédit 30—Dépenses de fonctionnement et contributions 390 981 000 \$

Crédit 35—Dépenses en capital 14 494 000 \$

Commission canadienne des grains

Crédit 40—Dépenses du programme 19 245 000 \$

(Les crédits 1 à 40 sont adoptés.)

Le vice-président (M. Gerry Ritz) : Le président peut-il faire rapport à la Chambre des crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40 moins les montants accordés au moyen de crédit provisoire?

Des voix : Oui.

Le vice-président (M. Gerry Ritz) : Merci, mesdames et messieurs. Cela sera fait mardi, probablement, au retour de Paul.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.